



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4726^e séance

Jeudi 27 mars 2003, à 9 h 30

New York

<i>Président :</i>	M. Traoré	(Guinée)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Valdés
	Chine	M. Wang Yingfan
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de la Sablière
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Jeremy Greenstock

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Lettre datée du 24 mars 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/362)

Lettre datée du 24 mars 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/363)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est reprise à 9 h 55.

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Jordanie, du Kirghizistan, de la République dominicaine, de Sri Lanka et du Timor oriental des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Husseini (Jordanie), M. Baialinov (Kirghizistan), M. Padilla Tonos (République dominicaine), M. Mahendran (Sri Lanka) et M. Guterres (Timor oriental) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu, je voudrais de nouveau demander à tous les orateurs de bien vouloir limiter leur intervention à cinq minutes maximum – je dis bien cinq minutes – afin que le Conseil puisse mener ses travaux diligemment.

Je donne à présent la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Maintes fois par le passé, nous avons exprimé l'opinion que le Conseil a le devoir d'épuiser tous les moyens pacifiques à sa disposition avant d'autoriser l'emploi de la force et que seul le Conseil est à même de reconnaître la légitimité d'une intervention armée. C'est pourquoi nous déplorons vivement qu'une action militaire a été lancée sans l'autorisation explicite du Conseil. Nous ne pensons pas pour autant que cela constitue un échec du Conseil, encore moins de l'Organisation dans son ensemble.

En tant que petit État, nous sommes particulièrement alarmés par le fait que le Conseil et le droit international ont été bravés sur une question aussi importante, et nous estimons que cela a des ramifications étendues, qui devront être et qui seront débattues. Cependant, face aux besoins bien réels et urgents de l'Iraq, le Conseil est tenu de prendre des mesures concrètes en ce moment précis. Le défi que le

Conseil doit relever aujourd'hui réside, plus précisément, dans l'immense crise humanitaire qui se développe à un rythme effrayant en Iraq. Certes, le droit international humanitaire est très explicite quant à la responsabilité relative à la population civile dans la situation actuelle, mais nous estimons aussi que l'Organisation des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans ce domaine et que l'aide humanitaire devrait être coordonnée sous son autorité, dès que les conditions sur le terrain le permettront.

Dans ce contexte, nous saluons l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une reprise rapide du programme « pétrole contre nourriture » dans l'intérêt de la population iraquienne. Nous sommes conscients de ce que la reprise du programme « pétrole contre nourriture » a des implications délicates sur les plans politique et juridique. Mais nous sommes convaincus que le Conseil a le devoir de placer les souffrances du peuple iraquien au coeur de ses considérations et de recouvrer rapidement son unité, laquelle sera également primordiale pour permettre à l'Organisation de tenir un rôle central dans l'élaboration pour l'Iraq d'un avenir marqué par la paix, fondé sur les principes de l'intégrité territoriale et de la souveraineté. Nous aurions beaucoup de mal à expliquer un manque d'unité au sein du Conseil autour de la question de l'aide humanitaire destinée au peuple iraquien. Nous nous félicitons donc des avancées obtenues lors des consultations à ce sujet.

La situation humanitaire de la population iraquienne est au coeur de nos préoccupations. Le Gouvernement liechtensteinois a décidé, cette semaine, de verser un total de 100 000 dollars au Comité international de la Croix-Rouge et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ce qui pourrait bientôt être suivi d'une contribution supplémentaire. Nous sommes donc prêts à participer à l'action collective de la communauté internationale pour alléger les souffrances du peuple iraquien.

Si nous, de notre côté, nous sommes en mesure de contribuer à cette fin, seules les parties belligérantes sont à même de prévenir les souffrances de la population civile. Le respect scrupuleux du droit international humanitaire, et plus précisément des Conventions de Genève, contribuera largement à atteindre cet objectif. Les parties au conflit sont tenues de se conformer scrupuleusement à toutes les normes établies, surtout à celles qui concernent l'interdiction de prendre les civils pour cible ou de les maltraiter

ainsi que l'obligation d'assurer toute liberté d'accès aux organisations humanitaires.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Canada.

M. Heinbecker (Canada) : Nous sommes réunis en une heure sombre. Le Gouvernement canadien avait espéré qu'un compromis serait possible et que le régime iraquien pourrait être désarmé sans recours à la guerre. Mais la guerre est là. Par conséquent, notre principale préoccupation doit être le sort des victimes de la guerre.

Nul, qu'il soit civil ou soldat, combattant ou non-combattant, n'est protégé contre les ravages de la guerre. Nous exprimons nos condoléances à tous ceux qui ont subi des pertes au cours de ce conflit.

En ce Conseil, notre sentiment commun d'humanité nous incite à accorder la priorité à la population, à concentrer nos énergies pour la protéger et l'aider à relever et à surmonter les défis qui l'attendent au cours des prochains jours. Notre premier devoir est de répondre aux besoins urgents des Iraquiens, qui ont été depuis trop longtemps victimes des brutalités de leur propre gouvernement.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Conseil de sécurité s'est, à maintes occasions, engagé à protéger les civils en période de conflit armé, notamment les femmes et les enfants qui courent un danger. Tout doit être fait pour éviter qu'il y ait des victimes parmi les civils. Le Conseil a insisté, en outre, sur l'obligation des parties au conflit d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de l'ONU et des organisations humanitaires. Le Conseil a souligné à quel point il importe que l'on puisse accéder en toute sécurité et sans entrave aux populations civiles en danger. De plus, le Conseil a exhorté toutes les parties au conflit, notamment les pays voisins, à s'acquitter scrupuleusement des obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire, des droits de l'homme et du droit des réfugiés.

Nous appelons tous les intéressés à remplir ces obligations. Nous appelons en particulier les pays voisins à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour faciliter l'accès immédiat, total, sûr et sans entrave des organismes d'aide humanitaire aux personnes dans le besoin.

Nous félicitons les agents des organismes d'aide humanitaire, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge et l'ONU, pour leur courage et leur engagement; ils bravent les grands dangers de la guerre pour poursuivre leurs opérations au service de la population iraquienne.

Nous appelons en outre les pays voisins à respecter le droit international et à donner asile aux réfugiés qui n'ont d'autre choix que de s'enfuir à l'étranger.

Nous commençons à peine à prendre la mesure des répercussions humanitaires potentielles de la crise actuelle, en particulier les mouvements de personnes déplacées à l'intérieur du pays. Et nous savons que plus la guerre se prolongera, plus elle sera meurtrière et plus les besoins seront grands. Nous exhortons donc le Conseil à adapter sans tarder le programme « pétrole contre nourriture ». Ce programme peut largement contribuer à répondre aux besoins pressants de la population iraquienne.

Malgré les efforts de nombreux intervenants au sein et en dehors du Conseil de sécurité, y compris le Canada, l'ONU n'a pas pu s'unir pour désarmer Saddam Hussein. Cependant, l'occasion que nous avons laissée passer de nous unir dans un projet commun se présente à nouveau.

Les Iraquiens feront bientôt face au défi de la reconstruction de leur pays au lendemain d'une guerre forcément destructrice qui vient s'ajouter aux souffrances et aux privations qu'ils endurent depuis de nombreuses années. Nous sommes d'avis que le Conseil doit fournir le mandat de cette entreprise de reconstruction. Nous estimons en outre que le système des Nations Unies dans son ensemble doit s'engager de façon centralisée et proposer son rôle de chef de file et son expertise avérée pour que tous les membres de la communauté internationale puissent participer à cet effort et aider les Iraquiens à reconstruire leur pays.

Je voudrais maintenant dire un mot sur le droit de la guerre. Dans le déroulement de ce conflit, nous exhortons toutes les parties à respecter leurs obligations au titre des Conventions de Genève. Les prisonniers de guerre ne doivent pas être utilisés à des fins de propagande. Les civils ne doivent pas être utilisés comme boucliers humains. Les écoles et les hôpitaux doivent demeurer à l'abri de la guerre.

Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil le 19 février dernier au nom du Gouvernement canadien, j'ai exhorté le Conseil à placer le bien-être de la population iraquienne au centre de ses délibérations. Je renouvelle cet appel aujourd'hui. Il n'est pas de cause plus noble et plus humaine pour le Conseil que d'aider le peuple iraquien. Le Canada s'engage à se joindre à d'autres pour répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien et pour l'épauler lors de la reconstruction de son pays.

À cet égard, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que le Gouvernement canadien a décidé d'affecter 70 millions de dollars à l'aide humanitaire au peuple iraquien.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Îles Marshall.

M. Capelle (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la présente séance publique du Conseil de sécurité. Je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer mes remerciements pour avoir convoqué la présente séance et pour avoir une fois encore donné aux petites délégations comme la mienne la possibilité de participer à ce débat crucial.

La République des Îles Marshall est un pays qui abrite un peuple épris de paix. Tant notre peuple que notre territoire ont souffert des effets à long terme des armes de destruction massive. Nous avons été les témoins directs de la dévastation totale que ces armes sont susceptibles d'infliger. C'est pour cette raison que nous sommes d'avis que le désarmement du régime iraquien constitue une priorité majeure. Nous appuyons également les objectifs ultimes de l'opération en cours en Iraq, qui consistent à veiller à ce que l'Iraq respecte ses obligations en matière de désarmement et à rétablir la souveraineté nationale de son peuple.

La dévastation provoquée par la guerre est de plus en plus manifeste pour nous tous à mesure que nous voyons progresser les événements en Iraq. Notre attention doit maintenant se porter sur les besoins humanitaires de la population iraquienne. Nous exhortons donc le Conseil de sécurité à faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que l'aide humanitaire soit rapidement et efficacement acheminée à ceux qui en ont si désespérément besoin. Nous devons concentrer nos énergies pour soulager les souffrances de la population iraquienne.

En cette époque difficile et tumultueuse, nos pensées vont aux forces de la coalition, et en particulier aux jeunes hommes et femmes des Îles Marshall qui servent dans les forces armées des États-Unis stationnées en Iraq. Nous leur souhaitons à tous un retour rapide et en toute sécurité. Nos pensées et nos condoléances s'adressent également à tous ceux qui ont perdu des êtres chers dans ce conflit.

Nous espérons, et prions pour, un règlement rapide du conflit, et attendons avec intérêt l'instauration d'un Iraq nouveau et démocratique, libre des armes de destruction massive – pour que sa population soit libre de vivre en paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : La position de mon pays, s'agissant de son attachement sans faille à la défense de l'ordre juridique international, son adhésion aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et son attachement traditionnel au règlement pacifique des différends, a déjà clairement été exprimée dans mon intervention à l'occasion du précédent débat public du Conseil, avant le déclenchement de l'action militaire. Aujourd'hui, l'objet de mon intervention consiste à joindre notre voix à celles des pays qui comprennent que la tâche hautement prioritaire qui nous attend est de répondre de la façon la plus complète et immédiate à la situation humanitaire de la population iraquienne.

Sans préjuger du débat politique et juridique concernant le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales, nous sommes d'avis que le Conseil aujourd'hui doit avant tout se consacrer à la promotion de mécanismes visant à satisfaire les besoins les plus immédiats, en particulier en matière de médicaments et de vivres. Il faut accorder au Secrétaire général des pouvoirs vastes et un pouvoir discrétionnaire suffisant pour relancer le programme « pétrole contre nourriture » ou établir un autre mécanisme pour garantir l'efficacité de l'action collective en la matière.

À cet égard, nous devons tirer pleinement parti des organismes et institutions du système des Nations Unies qui disposent d'une expérience technique et d'une compétence juridique afin de garantir que nos efforts soient les plus efficaces et rapides et les mieux coordonnés. La tâche du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et des organisations telles que la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge est

d'une importance particulière. Par conséquent, nous devons renforcer et pleinement appuyer leurs efforts. Le Gouvernement uruguayen s'est mobilisé et a établi des contacts avec les bureaux compétents des Nations Unies dans le but d'obtenir des informations sur la manière la plus efficace dont notre pays pourrait contribuer à répondre aux besoins essentiels de la population iraquienne.

Pour terminer, je voudrais indiquer dans les termes les plus énergiques qu'il est nécessaire de respecter scrupuleusement toutes les normes du droit international humanitaire.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Kasemsarn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Il est particulièrement malheureux et regrettable que la guerre ait éclaté, mais, comme le Secrétaire général l'a dit la semaine dernière, le moment est venu de faire face aux réalités actuelles. Quelles que soient les causes de la guerre, une réalité incontestable est que des centaines de milliers de civils en pâtissent.

Nous devons veiller à soulager dans l'immédiat la situation tragique et les souffrances de ces civils innocents, notamment des femmes et des enfants. En cette phase cruciale, il nous faut une coalition de ceux qui sont pleins de compassion – de ceux qui veulent donner – afin qu'ils se mobilisent et coordonnent la fourniture d'une aide humanitaire à la population iraquienne. Il incombe à l'ONU, avec le plein appui de la communauté internationale, d'offrir une aide humanitaire au peuple iraquien, qui survienne à point nommé, aux fins de protéger les innocents, en particulier les groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées. Il faut que ces personnes soient le moins possible exposées aux conséquences dévastatrices de la guerre. Nous espérons que cette guerre prendra fin rapidement pour que les Iraquiens puissent reconstruire leur vie dans la dignité et dans un environnement de paix et de liberté durable.

Ce qu'il faut maintenant, c'est déployer des efforts rapides et bien coordonnés visant à permettre l'acheminement des secours humanitaires à la population iraquienne touchée. La Thaïlande félicite le Secrétaire général pour les initiatives qu'il a prises en vue de contribuer à planifier et mettre en oeuvre des programmes d'aide humanitaire destinés à la population iraquienne et notamment de procéder à certains ajustements du programme « pétrole contre

nourriture ». Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité examine cette importante question de l'aide humanitaire de façon active, en mettant l'accent sur l'urgence. Nous espérons que ces efforts porteront bientôt leurs fruits afin que l'aide humanitaire ne soit plus retardée. La Thaïlande, quant à elle, est prête à se joindre à cette coalition de l'aide humanitaire, et elle travaillera avec l'ONU et d'autres pour contribuer à soulager les souffrances de la population iraquienne et éventuellement pour aider à la reconstruction de l'Iraq.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de la Lituanie.

M. Šerkšnys (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie s'est associée à la déclaration qui a été faite hier au nom de l'Union européenne.

La Lituanie s'est toujours prononcée en faveur d'un règlement pacifique des différends. Nous regrettons que les efforts diplomatiques déployés par le Conseil de sécurité n'aient pas porté fruit. Mais nous pensons également que personne ne devrait pouvoir bafouer les résolutions du Conseil de sécurité. Le régime de Saddam Hussein a épuisé la patience de la communauté internationale pendant 12 ans.

Nous espérons que le conflit s'achèvera rapidement et que les pertes en vies humaines, les souffrances et les destructions seront minimales. Notre Parlement a décidé mardi dernier d'offrir du personnel médical et logistique aux forces de la coalition. Ces spécialistes seront également essentiels pour assurer l'acheminement des secours humanitaires à la population iraquienne.

La reconstruction et l'édification d'un Iraq prospère et pacifique seront une tâche redoutable. L'expérience, les capacités et la portée mondiale de l'ONU dans la coordination de l'aide dans les États qui ont connu des conflits sont difficilement remplaçables. La Lituanie est disposée à participer à l'aide humanitaire dans la période d'après-conflit, en coordonnant étroitement ses actions avec les institutions internationales pertinentes.

Une fois de plus, je réaffirme que nous nous associons à la position de l'Union européenne sur cette question complexe.

En temps de grave crise, il est essentiel que la communauté internationale maintienne son unité et qu'elle ait des objectifs communs. Nous devons tirer parti des grandes possibilités qu'offre l'ONU. Il est

également important que les États-Unis et l'Europe travaillent main dans la main pour assurer le vital lien euratlantique, afin de chercher des solutions à des questions qui sont d'une importance stratégique pour l'humanité tout entière.

Le Président : Je donne à présent la parole à la représentante de la Slovaquie.

Mme Novotná (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de diriger les travaux du Conseil de sécurité avec beaucoup de compétence et de sagesse. Nous adressons aussi nos félicitations à la délégation allemande qui avait présidé cet organe en février.

Nous applaudissons à la décision du Conseil de sécurité de permettre à l'ensemble des Membres de l'ONU de donner leur point de vue au cours de la séance publique d'aujourd'hui. La Slovaquie s'est alignée sur la déclaration de la présidence grecque de l'Union européenne. Nous avons cependant demandé la parole pour faire quelques observations supplémentaires en notre qualité nationale pour la question très grave dont nous sommes saisis : la situation en Iraq.

Nous regrettons profondément que la diplomatie ait échoué en Iraq et que le Conseil n'ait pas réussi à aplanir ses divisions sur une question aussi délicate. Nous sommes convaincus que même si la situation est grave, elle n'est pas permanente. Comme d'autres pays, la Slovaquie aurait souhaité que les instruments politiques fassent la différence et nous permettent d'éviter la crise. Nous regrettons que la voie de l'unité au Conseil de sécurité, qui avait tant donné à la communauté internationale il y a près de cinq mois, n'ait pas pu être poursuivie.

Actuellement, notre première priorité devrait être de traiter des besoins humanitaires immédiats de la population iraquienne. Ma délégation est heureuse de constater que les parties engagées ont reconnu le rôle crucial que l'ONU et son système doivent jouer pour faire face à la situation humanitaire en Iraq. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de retrouver son unité et d'écarter les divergences qui ont marqué son examen du problème du désarmement.

La première urgence doit être d'examiner les propositions du Secrétaire général concernant les modifications indispensables à apporter au programme

« pétrole contre nourriture » pour que les recettes du pétrole iraquien soient mises à la disposition d'objectifs humanitaires précis. Cela serait précisément conforme au principe selon lequel les ressources naturelles de l'Iraq doivent être utilisées strictement pour répondre aux besoins de son peuple et à son avantage. Nous encourageons le Conseil de sécurité à poursuivre rapidement les négociations et à adopter une décision qui permettrait au Secrétaire général de gérer efficacement le programme « pétrole contre nourriture » aux fins de répondre à la situation humanitaire qui évolue rapidement sur le terrain.

Le peuple iraquien connaît une situation difficile aujourd'hui. Il se retrouve face aux conséquences d'une politique sur laquelle il n'a pas pu vraiment influencer. Le régime iraquien a indéniablement placé les objectifs politiques avant les préoccupations d'ordre humanitaire. La Slovaquie estime que le peuple iraquien mérite un avenir meilleur que le sort qu'il a connu jusqu'à présent. Ses intérêts seraient mieux servis s'il vivait dans des conditions de stabilité économique et politique, avec des relations amicales et pacifiques avec ses voisins dans la région, tout en s'assurant que les ressources naturelles du pays soient vraiment utilisées à son avantage. Une telle perspective serait largement appuyée et respectée au niveau international. À cet égard, nous soulignons l'importance primordiale de poursuivre l'engagement de la communauté internationale en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

La Slovaquie, pour sa part, est prête à contribuer à résoudre la crise actuelle en Iraq et à atténuer les souffrances du peuple de la région touchée. Sur la base de l'accord bilatéral conclu avec le Gouvernement koweïtien, nous avons envoyé au Koweït une unité d'experts hautement qualifiés dans la détection et la protection contre les agents biologiques et chimiques, ainsi que d'autres types d'armes de destruction massive. L'unité a un mandat clair : contribuer aux opérations humanitaires et de secours au cas où des armes de destruction massive seraient utilisées ou au cas où leur emploi serait suspecté.

Pour conclure, je tiens à dire que je souscris aux vues qui appellent l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle central pendant et après la crise. Nous félicitons le Secrétaire général pour les efforts en cours visant à engager activement les divers organes du système des Nations Unies à la première étape de planification de l'urgence humanitaire.

Le Président : Je donne la parole au représentant d'El Salvador.

M. Lagos Pizzati (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Il est regrettable que l'intransigeance du Gouvernement iraquien, qui refuse de s'acquitter des obligations internationales qui lui ont été imposées par le Conseil de sécurité depuis 1991, conséquence de ses actions illégales portant atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale d'un État Membre de notre Organisation, en violation flagrante des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies, ait abouti à la situation actuelle.

Après 12 années pendant lesquelles le régime iraquien a mis au défi le Conseil de sécurité et refusé d'appliquer ses décisions contraignantes, le Conseil et la communauté internationale lui ont donné une dernière chance d'éliminer totalement ses armes de destruction massive ou, dans le cas contraire, de subir les graves conséquences de son inaction. Il est regrettable que, malgré l'intense pression internationale exercée, le Gouvernement iraquien n'ait pas fait preuve d'une coopération totale, active et inconditionnelle, laquelle aurait reflété une réelle volonté politique de s'acquitter de ses obligations.

Il est déplorable que le Gouvernement iraquien n'ait pas compris et pleinement accepté tous les appels lancés par les États Membres à éviter un conflit armé et de plus grandes souffrances au peuple iraquien. Cette position et ce comportement le rendent directement responsable de la situation que traverse actuellement le pays.

Face à la réalité de la guerre, ma délégation ne peut que souhaiter que le conflit prenne fin dans les plus brefs délais afin d'éviter de graves destructions matérielles et, en particulier, des pertes en vies humaines. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pourront ainsi consacrer leurs ressources et leurs efforts à la reconstruction et au redressement de l'Iraq.

S'il est regrettable que le Conseil de sécurité n'ait pas préservé le consensus et l'unité auxquels il était parvenu lors de l'adoption de la résolution 1441 (2002) sur une question d'intérêt général, il importe que la situation internationale actuelle nous permette de regarder vers l'avenir.

L'expérience de l'histoire a montré qu'après des crises ou des conflits profonds, les sociétés renaissent

dans un élan de créativité et prennent de nouvelles et meilleures initiatives dans l'intérêt des peuples. L'origine et la création de l'Organisation des Nations Unies illustrent bien cet état de fait.

Nous faisons nôtres les affirmations selon lesquelles le défi posé dans l'immédiat à l'Organisation des Nations Unies doit être axé sur les efforts de reconstruction et de relèvement de l'Iraq par le biais d'un programme global d'assistance humanitaire. En outre, les États Membres devront assumer cette tâche de manière pragmatique en reconstruisant et renforçant l'unité et la confiance vis-à-vis du système des Nations Unies, en particulier du mécanisme multilatéral de sécurité collective. Les actions de l'organisation mondiale ne devraient pas susciter le moindre doute quant à son efficacité, son impartialité ou sa légalité. Il convient donc de passer par un processus de prise de décision qui repose sur le consensus et réponde aux intérêts partagés de tous les États Membres.

Je voudrais terminer en soulignant l'importance et l'urgence de poursuivre le programme « pétrole contre nourriture ». Nous appuyons le Secrétaire général qui va élaborer un programme pour répondre aux besoins du peuple iraquien.

Il me semble opportun de réaffirmer que le Gouvernement d'El Salvador souhaite participer à l'effort multilatéral, selon ses possibilités, pour contribuer à soulager les besoins humanitaires de l'Iraq pendant la période qui suivra la guerre.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Le monde se trouve actuellement dans une situation extrêmement dangereuse. La région arabe et islamique fait face à une guerre qui a de graves répercussions et des conséquences négatives sur les relations internationales et le système international. La guerre est la preuve de l'échec de la diplomatie, de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité, en particulier, à s'acquitter des tâches de maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui sont confiées. La guerre va attiser l'hostilité, la haine, la violence et l'extrémisme et engendrer de nombreux désastres que le monde devrait éviter.

Au moment où la guerre se profilait à l'horizon, le Royaume d'Arabie saoudite avait commencé à déployer des efforts, en son propre nom et aussi de

concert avec nos frères arabes et musulmans et avec la communauté internationale, pour parvenir à un règlement pacifique. Le Royaume d'Arabie saoudite est devenu actif aux niveaux international, arabe et islamique. Il a proposé des idées claires, justes et logiques basées sur la nécessité absolue pour l'Iraq de respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité, de coopérer totalement avec les inspecteurs et de permettre aux efforts diplomatiques d'aboutir à une solution pacifique.

Hélas, malgré tous les efforts déployés pour parvenir à un règlement pacifique et logique de la crise iraquienne, malgré l'opposition internationale face à une guerre destructrice, le couperet est tombé. Les deux parties ont pris conscience, dès les premiers instants de la guerre, des graves pertes qu'elles allaient subir. La guerre est une perte tant pour le vainqueur que pour le vaincu. Nous ne connaissons que trop bien l'étendue des dégâts en Iraq et n'ignorons pas que des milliers de civils innocents vont perdre la vie. Nous savons que les armes ne font pas la différence entre les belligérants et les non-belligérants, de même qu'elles n'épargnent pas les enfants, les femmes et les personnes âgées. Les plus clairvoyants ont conscience de cette réalité tragique et de la nécessité d'encourager la sagesse et d'examiner en profondeur les dimensions et les répercussions régionales et internationales de cette crise.

La raison exige que les opérations militaires en Iraq cessent, que les efforts diplomatiques reprennent, de même que les initiatives diplomatiques au sein de l'Organisation des Nations Unies pour régler le problème dans le cadre du droit international. Notre activité devrait être axée sur la préservation de la sécurité nationale de l'Iraq et de ses institutions civiles, qui s'effondreront sous la pression de la guerre. Nous sommes tous conscients de la dévastation humaine et écologique que cette guerre va provoquer en Iraq sans parler des coûts vertigineux sur les plans économique et politique.

Conformément à notre ferme position de principe, nous nous opposons catégoriquement à l'occupation de l'Iraq. Nous pensons que le peuple iraquien est capable d'assumer la responsabilité de gouverner son pays et n'a pas besoin d'être dirigé par des autorités étrangères. Le peuple frère iraquien, qui a souffert excessivement et depuis si longtemps, ne doit pas pâtir des erreurs du Gouvernement iraquien et de son non-respect des résolutions du Conseil de sécurité

dans leur intégralité ces 12 dernières années. Le peuple iraquien aspire à une solution pacifique qui épargnerait ainsi à l'Iraq et au monde une guerre dont personne ne veut. Le Royaume d'Arabie saoudite est attaché à l'unité, l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Iraq, et demande la cessation de la guerre et le retrait des forces étrangères hors des frontières internationales de l'Iraq.

Le Royaume d'Arabie saoudite, assumant ses responsabilités en matière d'aide humanitaire et dans le respect des directives de ses dirigeants, a fourni une assistance humanitaire à grande échelle à plus de 24 000 personnes déplacées, sous forme de tentes, d'aide alimentaire et médicale. Cela représente la première des nombreuses mesures visant à répondre aux besoins urgents, à atténuer les souffrances humanitaires des citoyens irakiens du fait des opérations militaires. Ces secours sont collectés dans la région d'Ar'ar à la frontière de l'Iraq. Le Royaume a déjà déclaré que la zone était destinée à cette fin. Nous avons également contacté des organismes de secours internationaux, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge, avec l'aide du Croissant rouge saoudien, en vue de coordonner l'assistance aux personnes dépourvues, et ce, après avoir pris les mesures légales nécessaires par l'entremise des Nations Unies.

Le Royaume d'Arabie saoudite estime que c'est le Conseil de sécurité qui devrait déterminer si l'Iraq possède ou non des armes de destruction massive. Nous devons respecter les principes du droit international qui régissent notre monde depuis plus d'un demi-siècle. Ces principes et la légitimité internationale protègent la communauté internationale de toute érosion des fondements des relations internationales.

La région du Moyen-Orient ne peut tolérer les répercussions d'une autre guerre destructrice. Il faudrait mettre fin aux foyers de tension au Moyen-Orient et s'efforcer de réaliser la paix et la sécurité. Nous devons encourager la coopération, soutenir le développement et promouvoir le progrès. Nous demandons donc que des mesures effectives et sérieuses soient prises pour trouver une solution rapide et juste au problème du Moyen-Orient et des territoires arabes occupés, sur la base d'une initiative arabe fondée sur le principe « terre contre paix », du retrait israélien de tous les territoires arabes occupés et de la

création d'un État palestinien aux côtés de l'État d'Israël, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant des États fédérés de Micronésie.

M. Nakayama (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Nous sommes rassemblés ici à la suite des terribles événements qui se déroulent en Iraq. Il y a une semaine, une guerre a commencé, une guerre que personne n'a souhaitée – ni la coalition combattant en Iraq, ni le peuple iraquien, encore moins mon propre pays. Mais le régime iraquien a laissé passer l'occasion fournie par la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, et continué d'ignorer la volonté de la communauté internationale, aux dépens de son propre peuple. Nous nous sommes associés à la coalition, avec l'autorité d'un certain nombre de résolutions du Conseil de sécurité, en particulier des résolutions 678 (1990) et 1441 (2002), car c'était la seule façon de désarmer le régime iraquien et de débarrasser l'Iraq des armes de destruction massive. Déplorant le recours à la guerre, nous pensons que la présente situation débouchera sur un monde meilleur et plus sûr pour toute l'humanité, notamment pour les peuples de la région.

Nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire en Iraq, dont le régime iraquien est totalement responsable. Il est impératif que des secours puissent entrer de façon sûre et que la distribution se fasse sans entrave. Si des secours seront d'abord introduits par les forces de la coalition, nous espérons que les divers programmes des Nations Unies pourront reprendre leur rôle dès que possible. En outre, les Nations Unies doivent jouer un rôle clef dans la reconstruction de l'Iraq, non seulement du fait de la présente guerre, mais aussi en raison des souffrances endurées les quelque 20 dernières années. Nous exhortons tous les gouvernements pouvant le faire à contribuer à cet effort.

Mon gouvernement est révolté par les informations faisant état de mauvais traitements subis par des prisonniers de guerre, et demande au régime iraquien de respecter la Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre et d'honorer les obligations qui y figurent, notamment celles d'accorder au Comité international de la Croix-Rouge un accès immédiat et inconditionnel et de s'abstenir de tout traitement inhumain ou dégradant.

Traitant de la situation en Iraq, mon gouvernement a récemment déclaré :

« L'Organisation des Nations Unies doit rester la clef de voûte de la coopération internationale en ce siècle de mondialisation. Ce serait une tragédie pour l'humanité si cette Organisation n'arrivait pas à relever le défi qu'elle doit clairement affronter. »

Le Conseil de sécurité ne doit pas manquer d'aborder la question de la reconstruction de l'Iraq.

Le Président : Je donne à présent la parole à la représentante de la République-Unie de Tanzanie.

Mme Mulamula (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette importante réunion, qui est la première depuis le déclenchement de la guerre en Iraq. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion de cette réunion, pourront exprimer leur avis sur cette question critique qui a trait à la paix et à la sécurité internationales.

Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie est vivement attristé par la décision prise par les États-Unis et la coalition de recourir à l'action armée en Iraq. Avec la déclaration du Mouvement des pays non alignés, adoptée en février à Kuala Lumpur, le Gouvernement tanzanien avait espéré que la raison l'emporterait et qu'un délai suffisant serait accordé pour le règlement de la situation à l'amiable. La Tanzanie est donc profondément troublée par la guerre qui fait rage et ses conséquences inévitables, non seulement pour la région, mais aussi pour le monde entier.

L'ironie vient de ce fait que la décision de désarmer l'Iraq par la force a été prise alors que la communauté internationale, à travers cet organe, procédait à la mise en oeuvre de la résolution 1441 (2002). D'après les rapports périodiques des inspecteurs internationaux, présentés à cette instance, le travail progressait et avait commencé à donner des résultats positifs. En outre, au moment de la décision de se lancer dans une action armée, les inspecteurs n'avaient pas trouvé de preuve que l'Iraq possédait des armes de destruction massive.

Après avoir observé les signes indiquant que les États-Unis et leur coalition avançaient lentement vers l'adoption de mesures unilatérales, la communauté internationale a exprimé ses préoccupations et

demandé aux États-Unis de changer d'attitude. Je peux citer ici les membres de l'Union africaine, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes et de nombreux autres pays, y compris des membres de l'Union européenne, qui ont fermement exprimé l'opinion que les Nations Unies devaient disposer de plus de temps pour finir leur tâche avant qu'une décision de recourir à la force contre l'Iraq puisse être prise. L'avis de l'écrasante majorité, faut-il le rappeler, était que toute décision de recourir à la force devait être prise par les Nations Unies, uniquement après s'être assurées que tous les efforts visant un règlement pacifique avaient été épuisés ou avaient échoué. Nous savons que cette voie a été rejetée catégoriquement.

À cet égard, la décision de recourir à la force contre l'Iraq est nulle et non avenue car elle est en contravention avec les dispositions de la Charte des Nations Unies, qui exigent que la décision du recours à la force contre un pays menaçant la paix et la sécurité internationales soit adoptée par le Conseil de sécurité. L'Article 39 de la Charte stipule clairement que seul le Conseil de sécurité peut définir l'existence d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et que seul le Conseil de sécurité peut recommander ou prendre les mesures à prendre.

Non seulement la décision de faire la guerre sans l'autorité du Conseil affaiblit l'ONU – seule institution qui serve tous les pays du monde – mais elle met potentiellement en péril la paix et la sécurité internationales. On ne peut prévoir avec certitude ce qui se produira dans cette région très explosive du Moyen-Orient. La question de Palestine exige depuis longtemps des mesures urgentes mais aucune n'a été prise. Chaque jour, nos écrans sont emplis des annonces de morts nouvelles. Combien devront encore mourir avant que le Conseil de sécurité ne se décide à agir? La Tanzanie espère et veut croire que tous les pays continueront de respecter et d'honorer les procédures établies pour la prise de décisions de haute importance et pour leur application dans le cadre de l'ONU.

L'ONU a été établie dans le souci de préserver les générations futures du fléau de la guerre, qui a apporté d'immenses souffrances à l'humanité et dont les effets se ressentent encore à ce jour, 50 ans plus tard. La Tanzanie ne pense pas que cette mission ait changé. Par conséquent, en plus d'enfreindre les dispositions du droit international, la guerre engendrera inévitablement

la mort de nombreux innocents en Iraq. L'économie iraquienne et l'économie de nombreux autres pays, en particulier des pays pauvres et en développement, se ressentira des répercussions de la guerre. En outre, la guerre exacerbera encore les problèmes politiques et sociaux auxquels le monde doit actuellement faire face, en particulier celui du terrorisme international, que nous combattons tous avec acharnement.

Pour terminer, la Tanzanie exhorte le Conseil de sécurité à faire en sorte que tout ce qu'il est possible de faire soit fait, le plus vite possible, pour mettre fin immédiatement à la guerre et pour répondre à la situation humanitaire qui ne cesse de se dégrader en Iraq.

Le Président : Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour débattre de la guerre destructrice menée contre l'Iraq et de ses répercussions, comme, bien entendu, les souffrances considérables du peuple iraquien frère. Nous espérons que le Conseil de sécurité sera en mesure de mettre un terme aux événements actuels et qu'il assumera les responsabilités que lui a conférées la Charte des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

C'est un fait que cette guerre est conduite en dehors du cadre des Nations Unies et sans autorisation du Conseil. C'est également un fait que la majorité des membres du Conseil de sécurité, sans parler de la majorité des Membres de l'ONU, étaient opposés à la guerre et avaient demandé que l'on donne suffisamment de temps au régime d'inspection pour accomplir le mandat qui lui avait été confié par la résolution 1441 (2002). Ajoutons à cela que cette guerre aura des répercussions profondes et à long terme sur la région du Moyen-Orient et sur le système des relations internationales, à commencer par le système des Nations Unies lui-même.

La communauté internationale doit par conséquent réfléchir mûrement à la question pour trouver rapidement une solution permettant d'atténuer ces tendances destructrices. Compte tenu des souffrances qu'il connaît depuis longtemps dans le cadre de l'occupation et l'agression qu'il subit, le peuple palestinien ne peut que s'opposer au recours à la force pour le règlement des différends internationaux.

Notre peuple est, aux côtés de ses frères arabes, pleinement solidaire avec le peuple iraquien, dans les souffrances que lui infligent les opérations militaires dirigées par les États-Unis. La colère et le sentiment de frustration de notre peuple vont chaque jour grandissant, comme cette hostilité qui les oppose à ceux qu'ils jugent responsables des événements actuels, qui s'ajoutent à tous ceux des années précédentes.

Nous appuyons les résolutions adoptées lors des sommets du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la Conférence islamique et lors du Sommet arabe, ainsi que la décision du Conseil des ministres de la Ligue des États arabes. Nous appelons à la cessation immédiate des opérations militaires contre l'Iraq et au retrait des forces étrangères du territoire iraquien.

Nous insistons sur l'importance du respect de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et nous condamnons toute tentative d'attenter à l'indépendance de l'Iraq. Nous devons pleinement respecter les Conventions de Genève, non seulement la Convention relative à la protection des prisonniers en temps de guerre mais aussi la Convention relative à la protection des civils. Nous saluons le regain d'intérêt et l'importance qu'accordent certains aujourd'hui à ces conventions, dont nous demandons donc le respect en tous temps, conformément aux engagements juridiques pris par les Hautes Parties contractantes.

Un changement, même positif, ne peut venir de l'extérieur, pas plus qu'il ne peut être imposé aux populations, en particulier par le biais de la force militaire. Un système politique ne peut pas non plus être imposé de l'extérieur. C'était en tout cas l'un des principes fondamentaux du système international jusqu'à présent. Nous ne pouvons donc qu'exprimer notre préoccupation face à ce que l'on décrit comme le fondement conceptuel de ce qui se passe actuellement, et non seulement comme une évolution sur le terrain.

En Palestine, nous sommes préoccupés par ce qui est en train de se produire, car la crainte est réelle que M. Sharon et son gouvernement – l'un des principaux bénéficiaires de cette guerre – n'intensifient leur campagne militaire meurtrière contre notre peuple et ne prennent de nouvelles mesures illégitimes sur le terrain.

Nous demandons au Conseil de sécurité de rester attentif à la situation dans les territoires palestiniens, y

compris à Jérusalem-Est, dans les semaines à venir. Rien n'indigne plus les citoyens arabes et palestiniens que la politique de deux poids deux mesures que nous commençons à bien connaître, ou, parfois, l'absence de tout critère lorsque c'est d'Arabes ou de Palestiniens qu'il s'agit; il est donc nécessaire de mettre fin à ces pratiques. Si nous avons de bonnes raisons de ne pas croire que cela se produira, nous espérons cependant nous tromper.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Costa Rica.

M. Stagno Ugarte (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Face à la guerre actuelle en Iraq, le souci principal du Gouvernement costa-ricain est de plaider avant tout pour le respect des droits de l'homme. Nous élevons la voix en pensant aux enfants, aux pères, aux mères, aux vieillards, aux personnes déplacées et aux blessés, c'est-à-dire aux véritables victimes de la guerre, quelle que soit la bannière sous laquelle ils se rangent. Le Costa Rica demande aux parties en conflit de respecter l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de l'Iraq, conformément aux principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En outre, une fois que le conflit armé aura pris fin, les parties qui maintiendront des troupes sur le territoire iraquien devront continuer de respecter leurs obligations, conformément au droit international humanitaire, et en particulier à la quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre. C'est pourquoi le Costa Rica demande instamment que la sécurité et les droits humains inaliénables de la population civile soient garantis, notamment le droit à la vie et à l'intégrité physique. Nous exigeons que les parties au conflit respectent scrupuleusement les obligations qui leur incombent au titre du droit international humanitaire, en particulier celles émanant des quatre Conventions de Genève de 1949 et des Protocoles additionnels de 1977.

De même, ma délégation demande à ce que le droit international humanitaire et le droit international concernant les réfugiés soient pleinement respectés, afin de fournir la plus vaste protection possible pour tous les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leurs frontières et les autres victimes des combats. Nous lançons un appel au Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés afin

qu'il porte immédiatement son attention sur la situation de ces personnes. Les droits fondamentaux des prisonniers de guerre, des combattants irréguliers et de toutes les autres personnes détenues doivent également être pleinement respectés, conformément aux normes du droit international régissant les conflits armés.

Dans mon pays, nous avons la conviction qu'une paix légitime et durable en Iraq ne peut être restaurée que par une action multilatérale encadrée par les Nations Unies. C'est pourquoi, nous estimons qu'il est fondamental de mettre en place, à l'issue du conflit armé, un régime temporaire d'administration en Iraq, placé sous le contrôle et la gestion des Nations Unies, afin de garantir un climat de stabilité et de créer les conditions nécessaires à une paix durable et au respect des droits de l'homme.

Tout au long de la phase de reconstruction, il nous faudra garder à l'esprit que l'Iraq devra respecter pleinement l'ensemble de ses obligations en matière de désarmement, qu'il doit être débarrassé des armes de destruction massive et ne pas devenir un asile pour les organisations terroristes internationales. Dans ce contexte, nous estimons que les Nations Unies ont un rôle essentiel s'agissant de définir, d'élaborer et de mettre en oeuvre les principaux objectifs de la reconstruction de l'Iraq. En outre, afin de fournir une aide humanitaire aux populations les plus vulnérables et de financer la reconstruction, l'Organisation devra administrer les ressources naturelles de l'Iraq, en particulier le pétrole, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et en gardant avant tout à l'esprit les intérêts du peuple iraquien.

Ma délégation invite le Secrétaire général et le Programme des Nations Unies pour le développement à entreprendre un inventaire détaillé des conséquences économiques de la guerre et des besoins en coopération internationale aux fins de la reconstruction. Parallèlement, nous demandons à la communauté internationale, et en particulier aux États parties au conflit, de coopérer avec l'Iraq afin d'effacer les effets pernicieux de la guerre sur l'environnement.

En conclusion, le Costa Rica réaffirme son plein appui aux institutions spécialisées des Nations Unies chargées de contrôler le respect et l'application du droit humanitaire et des droits de l'homme lors des conflits et après les conflits. Nous exprimons notre détermination ferme de contribuer, dans la mesure de notre possible, et avec les instances internationales

chargées de l'aide humanitaire, notamment le Comité international de la Croix-Rouge et les institutions spécialisées des Nations Unies, aux programmes visant à reconstruire l'Iraq.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Timor oriental.

M. Guterres (Timor oriental) (*parle en anglais*) : Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité de l'occasion qui nous est donnée de traiter d'une question qui est une source de préoccupation majeure pour la communauté internationale.

La question dont nous sommes saisis est débattue dans cette enceinte depuis de nombreuses années, depuis l'invasion et l'occupation par l'Iraq du Koweït, petit pays voisin. L'histoire passée du Gouvernement iraquien concernant l'emploi des armes chimiques contre la population kurde et durant l'agression contre l'Iran est une source de préoccupation extrême pour nous tous. L'absence d'un engagement véritable de la part du Gouvernement iraquien, aujourd'hui encore, en faveur du respect plein et entier des résolutions du Conseil de sécurité a contribué à la situation grave à laquelle nous sommes désormais confrontés.

En tant que membre du Mouvement des pays non alignés, nous partageons l'opinion exprimée dans les documents finals du Sommet de Kuala Lumpur, en particulier s'agissant de la nécessité pour l'Iraq de respecter totalement la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement de la République démocratique du Timor oriental a publié, le 19 mars, une déclaration dans laquelle, entre autres choses, il faisait part de sa consternation devant l'incapacité du Conseil de sécurité de parvenir à un consensus s'agissant de la mise en oeuvre et du respect de ses résolutions relatives à l'Iraq. Petit pays épris de paix, nous défendons une démarche multilatérale dans la recherche de solutions aux problèmes du monde.

Nous espérons qu'au cours de l'intervention militaire actuelle, toutes les parties respecteront le droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève et le Protocole additionnel I relatif au traitement des personnes civiles et des prisonniers de guerre. Nous demandons au Secrétaire général et aux membres du Conseil de sécurité de continuer de porter leur attention sur cette situation

grave et de forger un consensus, non seulement afin de fournir d'urgence une aide humanitaire appropriée au peuple iraquien, mais aussi en vue de rétablir une paix durable respectant l'intégrité territoriale du pays et d'envisager divers scénarios pour la situation d'après conflit.

Le Timor oriental sait, de sa propre expérience, que lorsque le système des Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, est disposé à agir, il s'avère très efficace dans le rétablissement de la paix et de la légitimité internationale, dans le maintien de la stabilité et dans la création de fondements solides pour des pays démocratiques où les droits de l'homme et les libertés peuvent s'épanouir. En ce moment difficile, nous voudrions dire notre solidarité avec le peuple iraquien dans sa lutte pour la paix durable, la liberté, la démocratie, les droits de l'homme et la réconciliation nationale.

Nous partageons la conviction exprimée ici par de nombreux autres pays que nous devons également examiner les revendications de liberté et d'indépendance du peuple de Palestine, afin de parvenir à une paix durable, à la justice et à la stabilité dans la région. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'engagement renouvelé des États-Unis et de l'Union européenne à cet égard.

Hier, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, a lancé un appel urgent à l'unité et à la convergence des objectifs du Conseil de sécurité. Nous faisant l'écho de cet appel, nous prions instamment le Conseil de sécurité de poursuivre, de manière déterminée et unie, sa quête de solutions à ce conflit ainsi qu'aux autres, respectant ainsi les obligations qui sont les siennes au regard de la Charte des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Honduras.

M. Acosta Bonilla (Honduras) (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité tient tous les citoyens du monde en haleine. De sa sagesse et de sa capacité d'agir dépend en effet dans une large mesure l'avenir du monde, sérieusement menacé par la guerre, par la crise économique et, dans de larges zones, par la faim, et plus particulièrement par l'incertitude qui caractérise l'avenir de l'humanité. Le calme relatif de l'après-guerre et de l'après guerre froide a désormais disparu alors qu'est remise en question l'institution expressément créée pour garantir la paix et l'harmonie mondiales.

Au cours des 50 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a joué le rôle principal et, en dépit de ses limites et de ses faiblesses, elle a été en mesure de faire face à la longue liste de conflits et de crises auxquels l'humanité a été confrontée durant cette période. Ce qui nous préoccupe tous aujourd'hui, c'est que l'ONU est paralysée et que cette situation incontrôlée pourrait conduire à sa disparition définitive. Les espoirs en faveur d'un monde démocratique où les droits de l'homme seraient respectés semblent se dissiper dans une atmosphère chargée de forces violentes et destructrices.

Les Honduriens veulent vivre dans la paix universelle et dans un monde qui soit régi par l'état de droit et qui offre à tous les hommes et à toutes les femmes de la planète des possibilités d'améliorer leur sort, de manière à ce qu'ils puissent bénéficier d'une vie civilisée et de la prospérité. Pour que cela devienne réalité, il est absolument impératif que l'Organisation des Nations Unies continue d'assurer ses fonctions de manière légale et efficace afin de régler les problèmes de toute nature qui sont susceptibles de porter atteinte à l'humanité.

Les Honduriens espèrent que le Conseil de sécurité fera valoir son autorité afin d'effacer rapidement les divergences actuelles et de préserver la confiance placée dans l'unité du Conseil et, partant, de pouvoir gérer comme il se doit les questions internationales qui sont inscrites à son ordre du jour. Ce qui est en jeu est infiniment plus précieux – sur les plans moral, culturel et économique – que les questions qui sont à l'origine des divisions et qu'il convient de régler rapidement et en toute impartialité.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui mène une lutte héroïque depuis l'éclatement du drame actuel, a déclaré à juste titre qu'il est urgent et nécessaire de veiller à ce que l'aide humanitaire soit acheminée sans interruption à ceux qui en ont besoin et qu'il faut, par-dessus tout, réorganiser les procédures institutionnelles actuelles afin de continuer à fournir médicaments, vivres et abris aux enfants, aux femmes et aux personnes âgées qui en ont besoin. Ne laissons pas la tragédie prendre des dimensions inhumaines en ce XXI^e siècle. Le Conseil de sécurité doit immédiatement offrir son appui au Secrétaire général et prendre les dispositions nécessaires pour répondre aux besoins des millions de personnes démunies.

Les membres du Conseil de sécurité doivent, de façon conjointe ou individuelle, faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer un avenir prometteur et satisfaisant aux millions d'êtres humains qui y aspirent. Il a également l'obligation incontournable de sauver l'institution des Nations Unies qui garantit aux hommes et aux États, qu'ils soient grands ou petits, de coexister dans la paix et dans l'harmonie. Que la paix profite à tous les peuples.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Padilla Tonos (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Dans les circonstances actuelles, la République dominicaine s'engage à participer à tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale pour répondre aux besoins humanitaires du peuple iraquien. Mon pays est favorable à l'idée selon laquelle le Conseil de sécurité devrait confier au Secrétaire général l'autorité et les moyens nécessaires pour qu'il puisse mener à bien cette tâche urgente.

La République dominicaine espère également que les opérations militaires actuellement conduites en Iraq seront de courte durée, que les pertes humaines et matérielles de toutes les parties engagées seront réduites au minimum, que les Conventions de Genève seront respectées, conformément au droit international humanitaire, que l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance politique de l'Iraq seront préservées, que les conditions permettant au peuple iraquien de vivre librement et dans la démocratie seront rapidement instaurées, et que l'Iraq pourra, le plus tôt possible, retrouver sa place au sein de la communauté internationale et de l'ordre juridique et politique qui est parfaitement consacré dans la Charte des Nations Unies. C'est la Charte d'une organisation qui a besoin, aujourd'hui plus que jamais, d'être préservée en toutes circonstances, tandis que cette organisation doit consolider l'unité et l'action du Conseil de sécurité, qui est le principal organe responsable de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Beyendeza (Ouganda) (*parle en anglais*) : Durant ces derniers mois, l'Ouganda s'est employé, aux côtés d'autres membres de l'Union africaine et du Mouvement des pays non alignés, à obtenir un désarmement pacifique et le règlement de la crise en

Iraq, conformément à la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité de l'ONU. Malheureusement, la diplomatie a échoué et le Conseil de sécurité a été dans l'incapacité de parvenir à un consensus sur la mise en oeuvre de sa résolution 1441 (2002) afin d'éliminer les armes de destruction massive en Iraq. Résultat : la guerre a éclaté le 20 mars 2003.

Le Gouvernement ougandais a décidé le 21 mars 2003 de soutenir la coalition dirigée par les États-Unis, qui a pour objectif de désarmer l'Iraq par la force. Un document exposant les raisons de cette décision a déjà été remis au Conseil de sécurité, avec la demande de bien vouloir le faire distribuer aux autres membres du Conseil. L'Ouganda souhaite également réaffirmer son plein appui à la coexistence d'un État propre au peuple palestinien aux côtés d'Israël.

L'Ouganda est essentiellement préoccupé par le terrorisme et par les armes de destruction massive. L'Ouganda a été victime d'un terrorisme d'État de la pire espèce, le Gouvernement de Saddam Hussein ayant fourni un soutien actif à certains des groupes terroristes qui ont sévi contre ce pays. Depuis 1986, ces groupes terroristes – Holy Spirit Movement, Uganda People's Army, Lord's Resistance Army, Allied Democratic Forces et West Nile Bank Front – ont perpétré des assassinats et infligé des souffrances indicibles à la population ougandaise. Ils ont notamment immolé 50 étudiants de l'école technique de Kichwamba. On a également entendu parler de la façon dont la mort a été semée dans les forêts impénétrables de Bwindi, dans l'ouest de l'Ouganda, et d'êtres humains qui ont été cuits dans des chaudrons, comme ce fut le cas à Adilang, dans le nord de l'Ouganda.

Rien qu'à Kampala, 48 bombes ont explosé, faisant 86 morts et 286 blessés graves. Et la liste est loin d'être exhaustive.

Le lien qui existe entre le terrorisme et les armes de destruction massive fait planer une menace sur la paix et la sécurité internationales, ce qui a été reconnu par le Conseil de sécurité. Sachant que Saddam Hussein a déjà, par le passé, utilisé des armes de destruction massive contre son propre peuple, l'Ouganda considère comme bien réel le risque que ces armes tombent un jour entre les mains des terroristes.

Nous espérons que la guerre sera courte et que les victimes civiles seront réduites au minimum. L'Ouganda tient à souligner qu'il est primordial de

veiller à préserver l'unité et l'indépendance de l'Iraq, y compris sa souveraineté et son intégrité territoriale.

En outre, la communauté internationale accordera certainement une attention particulière au mécanisme qu'il conviendra de mettre en place dès la fin du conflit, lorsque les sanctions commerciales imposées à l'Iraq auront été levées, cela afin de permettre au peuple iraquien de contrôler ses propres ressources à l'expiration du programme « pétrole contre nourriture ».

L'Ouganda salue et appuie les déclarations du Secrétaire général faites au Conseil les 19 et 26 mars 2003 concernant le rôle que l'ONU doit continuer de jouer pour éviter à la population iraquienne de subir les affres de la guerre en apportant efficacement une aide humanitaire, notamment pour la reconstruction de l'infrastructure de base. La communauté internationale doit appuyer les efforts du Secrétaire général pour mobiliser les ressources nécessaires, y compris les recettes tirées actuellement du programme « pétrole contre nourriture » afin d'inverser la crise humanitaire à laquelle est confrontée la population iraquienne.

L'Ouganda estime que les énergies de la communauté internationale devraient maintenant se concentrer sur la période d'après-guerre. Compte tenu de la période de division qui a précédé la guerre actuelle en Iraq, il est nécessaire de rétablir le rôle pivot que l'ONU doit continuer de jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il importe également que l'attention de la communauté internationale ne soit pas détournée des divers aspects clefs qui sont essentiels pour édifier un monde plus sûr au XXI^e siècle.

À notre avis, il s'agit notamment des aspects suivants : premièrement, il faut régler le conflit israélo-palestinien au Moyen-Orient pour veiller à ce que deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Deuxièmement, il nous faut organiser une campagne mondiale, multilatérale et soutenue contre le terrorisme. Nous devons reconnaître le danger potentiel qui découle du lien entre les terroristes et les armes de destruction massive. L'emploi de la violence aveugle à des fins politiques ou autres devrait être proscrit. Troisièmement, il nous faut inverser la marginalisation de l'Afrique et d'autres pays en développement en assurant une répartition équitable des bienfaits de la mondialisation.

Enfin, l'Ouganda exhorte la communauté internationale à convenir d'urgence sur des mesures visant à atténuer les répercussions négatives du conflit dans la région du Golfe, en particulier sur les économies fragiles d'Afrique et des pays en développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Mahendran (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Sri Lanka a toujours exhorté l'Iraq à respecter pleinement les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui l'obligent à éliminer les armes de destruction massive. C'est le non-respect intégral à ce jour de ses obligations qui a conduit à la présente situation. L'élimination des armes de destruction massive n'a pas pu être menée à bien par des moyens pacifiques. Malheureusement, l'absence de convergence de vues au Conseil de sécurité quant à la façon de mettre en oeuvre sa propre résolution 1441 (2002), adoptée à l'unanimité, a abouti à l'effondrement du processus de l'ONU.

Sri Lanka est attachée à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous sommes gravement préoccupés par ce conflit qui a éclaté au Moyen-Orient. Sri Lanka est gravement préoccupée par les lourdes conséquences sur les plans politique, économique, social et, surtout, humanitaire qu'aurait le conflit militaire, affectant l'Iraq, la région du Moyen-Orient et, de fait, la paix et la sécurité internationales.

Nous exprimons notre confiance aux partenaires de la coalition qu'ils agiront rapidement afin de réduire au minimum les répercussions négatives sur la population civile iraquienne et, en association avec d'autres membres de la communauté internationale, de coordonner les efforts de relèvement dans le pays.

L'ONU doit jouer un rôle actif pendant et après la situation de crise. À cet égard, il est impérieux de répondre aux importants besoins humanitaires de la population iraquienne et d'assurer la sûreté de la population civile.

Au-delà de la question actuelle, l'ONU doit continuer de jouer un rôle tout aussi capital dans d'autres situations de tension comme, en particulier, la question de Palestine. Il faut que des progrès importants soient réalisés sur la voie d'une paix durable et juste dans laquelle les deux États, Israël et la Palestine, pourront vivre librement et dans la confiance

mutuelle à l'intérieur de frontières sûres, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

Il ne faut pas permettre en ce moment au fléau tentaculaire du terrorisme d'exploiter les incertitudes et les tensions mondiales qui se sont maintenant accentuées pour prospérer. Le consensus international et la volonté collective d'éliminer le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quelles que soient les circonstances, ne doivent pas être détournés ou émoussés. Le terrorisme ne doit pas être identifié à une religion, une nationalité ou une civilisation particulières ni présenté comme véhiculant les stéréotypes d'une religion, d'une nationalité ou d'une civilisation particulières.

Il est tragique, dans la situation dangereuse actuelle, que le système des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, ait été rendu inopérant, et, semble-t-il, abandonné par suite des désaccords entre ses membres. Sri Lanka continue néanmoins d'être fermement convaincu que les questions touchant à la paix et à la sécurité internationales doivent être définies, examinées et réglées dès que possible par le biais de l'ONU, institution mondiale principale par laquelle la volonté de la communauté internationale peut être exprimée légitimement.

Il est donc essentiel que le rôle de l'ONU, sa crédibilité et son autorité soient restaurés et respectés. Le Gouvernement continuera de suivre de près les implications complexes de la situation en Iraq. Sri Lanka s'efforcera également de travailler étroitement avec les pays ayant la même vision qu'elle, compte tenu de l'impératif national et collectif de maintenir la vitalité de l'ONU.

Sri Lanka demande instamment à ce qu'il soit mis rapidement fin à la crise, sur la base de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et de la sûreté, de la sécurité et du bien-être de son peuple.

Le Président : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Kenya et de la Slovénie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions

pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Jalang'o (Kenya) et M. Kirn (Slovénie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Zenna (Éthiopie) (parle en anglais) : Je voudrais d'emblée, Monsieur le Président, vous féliciter d'avoir organisé la présente séance. L'Éthiopie, qui avait coparrainé la première résolution en tant que membre du Conseil de sécurité, regrette profondément que 12 années se soient écoulées sans respect des obligations, et que le Gouvernement iraquien a une fois encore choisi de ne pas saisir la dernière possibilité que lui a offerte la résolution 1441 (2002). C'est au régime iraquien qu'il a toujours incombé d'éviter la guerre. Et le régime n'a pas permis d'éviter la guerre.

L'Éthiopie croit fermement en la sécurité collective prévue par la Charte. Comme l'a déclaré hier le Secrétaire général au Conseil, « Le Conseil, qui a la question iraquienne à son ordre du jour depuis 12 longues années, doit retrouver sa cohésion ». La cohésion du Conseil doit être restaurée et renforcée.

Le moment est maintenant venu de se tourner vers l'avenir et non pas vers le passé. Nous avons un grand défi humanitaire à relever. Le moment est venu pour le Conseil d'examiner la situation humanitaire du peuple iraquien, pendant et après la crise actuelle.

Nous estimons que le Conseil doit continuer à jouer un rôle pivot à cet égard. À ce titre, il est impérieux que le Conseil conçoive un mécanisme permettant d'acheminer une aide humanitaire immédiate à ceux qui en ont besoin. Il devrait également envisager des programmes de relèvement et de reconstruction à long terme. Conformément à une requête qui a déjà été faite, le Conseil doit agir avec diligence pour reprendre le programme « pétrole contre nourriture » en donnant le mandat législatif requis au Secrétaire général et en adoptant le projet de résolution humanitaire dont il est saisi.

Nous appuyons également l'appel du Secrétaire général aux deux parties pour qu'elles respectent leurs

obligations au titre du droit international humanitaire régissant la conduite de la guerre, notamment le traitement des prisonniers de guerre.

Pour terminer, l'Éthiopie appelle les membres du Conseil de sécurité et en particulier les cinq membres permanents à faire preuve d'esprit d'initiative pour ce qui est de remplir les devoirs solennels que leur confère la Charte des Nations Unies.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Kirghizistan. Je lui donne la parole.

M. Baialinov (Kirghizistan) (*parle en russe*) : Je voudrais donner lecture du texte de la déclaration communiquée par le Ministère des affaires étrangères du Kirghizistan pour la question inscrite à l'ordre du jour :

« Au vu du déclenchement des hostilités en Iraq, le Ministère des affaires étrangères de la République kirghize voudrait dire sa profonde préoccupation et déplorer le fait que l'on ait commencé à résoudre le problème iraquien par le recours à la force, en outrepassant les décisions du Conseil de sécurité, principal organe international chargé de la sécurité collective.

Nous voudrions rappeler que le Kirghizistan s'est toujours prononcé pour un règlement politique du problème iraquien sur la base des résolutions existantes et pertinentes du Conseil de sécurité. Dans les circonstances actuelles, le Kirghizistan regrette profondément que l'occasion d'un règlement politique n'ait pas été saisie. Nous disons cependant notre espoir que l'on pourra éviter de faire des victimes parmi la population civile et de recourir aux armes de destruction massive.

Le Kirghizistan exprime l'espoir que les efforts intégrés déployés par l'ensemble de la communauté internationale pourront empêcher une crise humanitaire dans la région. Il espère également que la paix et la stabilité seront restaurés sur le sol iraquien et que la reconstruction de l'Iraq dans la phase consécutive au conflit pourra commencer dès que possible.

Pour les demandes présentées quant à la possibilité pour la coalition antiterroriste internationale d'utiliser la base aérienne de Ganci à l'aéroport de Manas aux fins d'intervention en

Iraq, nous voulons réaffirmer, tout en étant pleinement conscient de nos responsabilités, que cette base aérienne, en vertu des accords signés par le Kirghizistan avec des pays faisant partie de cette coalition, ne peut être utilisée que pour mener à bien des opérations antiterroristes en Afghanistan. »

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je lui donne la parole.

M. Al-Husseïn (Jordanie) (*parle en arabe*) : Le Conseil des ministres de la Ligue des États arabes a tenu récemment une réunion ministérielle pour étudier la situation fort dangereuse en Iraq. Il a pris une décision reflétant les sentiments du peuple arabe. À cet égard, dans le cadre des efforts internationaux qui sont déployés, la Jordanie a affirmé qu'il fallait trouver une solution pacifique à la crise iraquienne pour éviter la guerre ainsi que ses effets néfastes et dévastateurs, tant en Iraq que dans la région. Il n'a malheureusement pas été possible de trouver une telle solution.

Dans ce cadre, la Jordanie continue de multiplier les contacts avec les États arabes frères et les membres de la communauté internationale pour mettre fin aux hostilités le plus rapidement possible et éviter un plus grand nombre de pertes en vies humaines et de dégâts matériels, de façon à ne pas porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Iraq, à ses ressources naturelles et à son unité nationale.

La Jordanie déplore avec la plus grande tristesse la situation humanitaire en Iraq, qui suscite notre vive préoccupation. Dans ce cadre, la Jordanie s'attache à fournir l'aide et les secours humanitaires nécessaires, notamment au cas où il y aurait des réfugiés irakiens.

S. M. le Roi de Jordanie a déclaré au peuple jordanien ce qui suit :

« Nous sommes profondément résolu à nous acquitter de nos devoirs humanitaires et fraternels vis-à-vis du peuple iraquien dans la mesure de nos moyens. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre fin à cette guerre le plus rapidement possible aux fins de soulager les souffrances de nos frères et leur permettre de faire face aux effets de cette guerre ».

La Jordanie voudrait renouveler son appel à la communauté internationale et aux parties concernées pour qu'elles soient à la hauteur de leurs

responsabilités internationales en vue d'alléger les souffrances endurées par le peuple iraquien. Nous lançons un appel pour un arrêt immédiat des hostilités et pour l'acheminement des secours humanitaires nécessaires au peuple iraquien. Nous invitons également le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités au cours de cette crise, notamment en adoptant la nouvelle résolution au sujet du programme pétrole contre nourriture le plus rapidement possible.

Pour terminer, nous voudrions dire que les crises dangereuses que connaît la région du Moyen-Orient exigent que l'on fasse aboutir les efforts visant à régler le conflit israélo-palestinien.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Kenya, auquel je donne la parole.

M. Jalang'o (Kenya) (*parle en anglais*) : Je souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir permis la tenue de ce débat, afin que l'ensemble des Membres de l'ONU aient l'occasion d'exprimer leur point de vue sur cette question extrêmement importante et grave en Iraq.

D'emblée, ma délégation souhaite s'associer pleinement à la déclaration faite hier par l'Ambassadeur de la Malaisie, Rastam Mohd Isa, au nom du Mouvement des non-alignés.

Deuxièmement, ma délégation souhaite féliciter le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, pour sa déclaration extrêmement importante qu'il a présentée au début de ce débat et pour la façon dont il continue à traiter de cette crise. À un moment où la situation s'exacerbe et pourrait remettre en question le bien-être, les moyens d'existence et la vie des non-combattants, notamment des femmes et des enfants, il est important que la voix de la raison que représente le Secrétaire général continue d'envoyer une lueur d'espoir.

Ma délégation a toujours été persuadée que les dispositions de la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité étaient suffisantes pour résoudre la question des armes de destruction massive de l'Iraq par des moyens pacifiques. Les inspecteurs avaient renforcé cette conviction dans tous leurs rapports. Néanmoins, aujourd'hui, nous nous trouvons face à une situation dans laquelle le rôle de l'ONU est devenu moins efficace. C'est une situation où les rôles des inspecteurs d'armements et des travailleurs

humanitaires ont été suspendues à cause des dangers posés par la guerre en cours. Nous sommes témoins au quotidien d'un spectacle qui présente un nombre croissant de victimes civiles, certaines d'entre elles se trouvant d'ailleurs très loin du théâtre des hostilités. De même, un grand nombre de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et aux vivres, ce qui pourrait entraîner des épidémies de proportions catastrophiques si l'on tient compte du fait que même avant le déclenchement de la guerre, des enfants mouraient de maladies guérissables, de faim et de malnutrition.

Ma délégation demande instamment que l'on s'attaque de toute urgence à la situation humanitaire en Iraq comme cela a été souligné dans les déclarations du Secrétaire général et des autres orateurs. Ma délégation appelle également au respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Iraq. Nous croyons sincèrement que le peuple iraquien devrait être libre de jouir librement de ses abondantes ressources naturelles sous la direction du gouvernement de son choix.

Finalement, ma délégation demande instamment à l'Organisation des Nations Unies de continuer de se concentrer sur la situation actuelle en Iraq, qui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Kirn (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je m'associe à la déclaration faite hier par le représentant de la Grèce au nom des membres de l'Union européenne et des pays sur le point d'y adhérer mais nous souhaitons également faire quelques observations à titre national.

Nous nous félicitons du débat ouvert sur cette question importante au Conseil de sécurité. Ce faisant, nous demeurons attachés aux conclusions pertinentes du Conseil européen, y compris celles du 17 février et du 20 mars 2003.

La Slovaquie a toujours été d'avis que le Conseil de sécurité était l'organe responsable en premier lieu du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est urgent de réaffirmer, et de rétablir, la crédibilité et l'autorité du Conseil en tant qu'organe qui examine et tente de résoudre les crises qui mettent en péril la paix et la stabilité internationales.

La Slovénie continue d'appuyer tous les efforts déployés par la communauté internationale pour réduire la prolifération des armes de destruction massive. Nous avons toujours pensé, et continuons de penser, que l'Iraq avait l'obligation de se conformer pleinement et inconditionnellement aux normes internationales, particulièrement aux conditions formulées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1441 (2002). Nous aurions préféré que le désarmement de l'Iraq et sa vérification aient lieu sans recourir à la force. Nous regrettons qu'il ait été impossible d'obtenir l'unanimité au sein du Conseil sur la manière de résoudre la crise iraquienne en assurant le respect des résolutions précédentes conformément à la Charte des Nations Unies, aux autres normes du droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil.

Nous souhaitons saisir cette occasion d'exprimer notre reconnaissance aux inspecteurs pour le travail qu'ils ont réalisé, plus particulièrement les inspecteurs en chef M. Blix et M. ElBaradei, et à leurs équipes pour leur travail et les rapports qu'ils ont soumis au Conseil.

Dans les circonstances actuelles, il est indispensable d'assurer le plein respect des normes du droit humanitaire international et des droits de l'homme universels. Nous félicitons le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour le travail courageux qu'il accomplit. Pendant cette période de guerre, il est absolument indispensable que le CICR jouisse d'un accès sans entrave aux zones de crise. En signe d'appui concret à ses travaux, la Slovénie fera un don au CICR afin qu'il poursuive ses activités en Iraq.

Il convient de déployer tous les efforts possibles pour réduire au minimum les conséquences de la guerre sur les civils irakiens et d'accorder une attention particulière à la population vulnérable, surtout aux enfants. En tant que membre du Réseau de la sécurité humaine, la Slovénie est en train d'examiner la possibilité de verser une contribution à cet effet.

La Slovénie espère que le programme « pétrole contre nourriture » pourra reprendre rapidement. Nous appuyons les propositions du Secrétaire général à cet égard. Lors des délibérations actuelles sur la prorogation du programme, nous devons toujours garder à l'esprit que la majorité de la population iraquienne dépend largement de ce programme.

Le règlement de la crise iraquienne et la gestion de ses conséquences devraient être du ressort de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons également qu'il sera possible de créer les conditions politiques et sécuritaires pour assurer le retour du personnel de l'Organisation des Nations Unies dans les zones touchées afin de lui permettre de fournir une assistance humanitaire d'urgence.

La Slovénie est disposée à contribuer à la fourniture d'articles humanitaires de première nécessité au peuple iraquien et aux États voisins touchés. Elle répondra positivement à l'appel lancé par l'Organisation des Nations Unies à faire face aux besoins humanitaires en Iraq et autour de l'Iraq. D'autre part, la Slovénie essaiera de contribuer au maximum à la reconstruction et au relèvement de la société iraquienne après la guerre.

Pour terminer, la Slovénie lance un appel au rétablissement de l'unité de la communauté internationale aussi tôt que possible pour régler la crise iraquienne dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité. Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général au Conseil de sécurité pour que ce dernier retrouve sa cohésion et défende les principes de la Charte.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique vous félicite, Monsieur le Président, pour votre décision de répondre immédiatement à la demande formulée par un grand nombre d'États Membres de l'ONU et de convoquer ce débat. Gardant à l'esprit l'attachement du Conseil à la transparence, nous avons entendu plus du tiers des membres de l'ONU faire part de leur position dans cette salle sur la guerre en Iraq, ses effets immédiats et ses conséquences possibles. Ils ont également abordé les besoins humanitaires des populations touchées, les responsabilités et obligations imposées aux parties par le droit humanitaire international, ainsi que la reconstruction de l'Iraq.

Deux préoccupations communes apparaissent dans toutes les positions exprimées lors de ce débat. Premièrement, dans quelles circonstances la guerre prendra-t-elle fin et que pouvons-nous faire pour y mettre un terme? Deuxièmement, quel est l'avenir de notre Organisation, les Nations Unies?

Aux yeux du monde, le Conseil est divisé. En effet, la formule que nous avons recherchée pour parvenir au désarmement de l'Iraq nous a divisés. Les

divergences qui sont apparues ont conduit à un débat intense sur l'autorité du Conseil de sécurité, sur la validité du multilatéralisme, sur la capacité de l'Organisation des Nations Unies de faire respecter ses résolutions et, de manière générale, sur l'efficacité des mécanismes de sécurité collective établis dans la Charte des Nations Unies.

Dans ces circonstances et en cette période de réflexion, le Mexique réaffirme son attachement à l'Organisation des Nations Unies de même que sa conviction que seuls la Charte de San Francisco et les mécanismes multilatéraux de prise de décisions permettront à l'humanité de trouver des formules de sécurité collective efficaces qui préviendront réellement les conflits, interdiront le recours à la force dans les relations internationales, encourageront les parties à chercher des moyens pacifiques pour régler leurs différends, mettront fin à la guerre dès son déclenchement, rétabliront la paix dans des conditions justes, et encourageront le désarmement général et complet ainsi que l'élimination des armes de destruction massive.

Le Conseil de sécurité a été créé avec le mandat principal d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, rien n'a changé dans ce rôle. En exerçant ce mandat, nous devons, au Conseil de sécurité, nous efforcer par des actions diplomatiques d'assurer la fin de ce conflit. Les désaccords qui ont empêché le Conseil de poursuivre les inspections et d'assurer le désarmement pacifique de l'Iraq n'annulent pas les aspirations des Nations Unies et ne privent pas le multilatéralisme de sa pertinence. Ils ne nous détournent pas des valeurs qui ont donné naissance à cette Organisation. Ce qui se passe en Iraq devrait être un signe que le monde ne peut se passer de l'Organisation des Nations Unies.

Le Mexique regrette la guerre et déplore les souffrances du peuple iraquien. Les destructions et pertes en vies humaines doivent être évitées. Avec d'autres membres du Conseil, mon pays a recherché des formules d'accord qui auraient permis au Conseil de maintenir, par un accord commun, le régime des inspections et la pression politique et diplomatique, au moyen desquels nous pensions pouvoir assurer le désarmement pacifique de l'Iraq.

Face à l'impossibilité de réaliser cet accord, le Mexique reste convaincu que cette guerre n'aurait pas dû éclater. Nous nous engageons à continuer de

travailler au sein du Conseil de sécurité pour trouver des positions et des actions qui nous permettront de rétablir la paix en Iraq.

À cet égard, le problème immédiat, pour le Conseil, est de ne pas retomber dans la paralysie ou l'insignifiance. Nous devons aplanir nos divergences et réaliser rapidement un consensus qui nous permettra, d'abord et surtout, d'exercer sans retard les responsabilités humanitaires déjà assumées par le Conseil, et dont dépendent le bien-être et, aujourd'hui, la survie d'une grande partie de la population iraquienne.

Cela constitue la tâche et le mandat du programme « pétrole contre nourriture », créé au titre de la résolution 986 (1995) : utiliser les ressources provenant de la vente de pétrole de ce pays pour atténuer les conséquences des sanctions imposées à l'Iraq. Les ressources de ce programme appartiennent aux Iraquiens et rien ne pourrait justifier l'incapacité du Conseil de sécurité, aujourd'hui, de prendre les décisions nécessaires pour permettre au peuple iraquien de bénéficier immédiatement de ces ressources. Dans la mesure où le Conseil peut réactiver ce programme et répondre à cette grave urgence humanitaire en accordant au Secrétaire général les pouvoirs nécessaires à son fonctionnement, nous pourrions bientôt influencer sur la mise en place de conditions qui mettent fin au conflit armé.

À cet égard, le Mexique se félicite de la présentation du « flash appeal » humanitaire, comme l'a appelé le Secrétaire général, élaboré par ce dernier et qui demande à tous les États Membres de contribuer généreusement pour répondre aux besoins humanitaires d'urgence du peuple iraquien. Le Mexique contribuera à cet effort.

Les Nations Unies doivent s'efforcer de faire en sorte que toutes les parties concernées par ce conflit respectent le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève, où sont énoncées les responsabilités et les obligations des parties belligérantes, et les droits fondamentaux de la population civile, indépendamment de la cause et des justifications de la guerre. Il nous appartient d'assurer que les organismes humanitaires du système des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales chargées des secours humanitaires puissent assumer leur mission et agir avec les garanties nécessaires

partout où se trouvent des victimes directes ou indirectes de cette guerre.

Il appartient également au Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies de tout faire pour que tous les États respectent l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi que le droit fondamental et inaliénable du peuple iraquien à ses ressources, en particulier au pétrole. Quelles que soient les dimensions que prend ce conflit armé, nous, aux Nations Unies, devons tout faire pour assurer que la paix en Iraq ne sera pas rétablie aux dépens de l'intégrité territoriale de ce pays. Si ce conflit a lieu en raison de décisions prises hors du Conseil de sécurité, ce dernier reste le seul organe disposant de la légitimité, de l'autorité et des prérogatives nécessaires pour entreprendre un processus de paix.

Ce conflit souligne la nécessité de réfléchir aux actions à prendre dans trois domaines principaux et de les définir : premièrement, le renforcement du multilatéralisme, en particulier le rôle de l'ONU et du Conseil de sécurité; deuxièmement, la recherche d'un consensus sur les moyens de réaliser efficacement l'élimination de toutes les armes de destruction massive; et, troisièmement, l'actualisation des normes du droit international relatives aux conflits armés. Tous les États Membres doivent participer à ce processus de réflexion, en contribuant par des idées et des propositions à la revitalisation et à la transformation de l'Organisation des Nations Unies.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je puis vous assurer que je serai bref pour répondre à votre requête. Je voudrais souligner les contributions très utiles d'un grand nombre d'orateurs avant moi, qui ont beaucoup enrichi notre débat sur cette très importante question.

Deuxièmement, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette réunion à la demande du Mouvement des pays non alignés et des États arabes. Votre décision donne à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies l'occasion d'exprimer leur avis et de présenter des propositions de nature à contribuer au règlement de la grave situation qui se présente aujourd'hui à la communauté internationale du fait d'hostilités à grande échelle et dont les conséquences seront certainement décisives pour les peuples de l'Iraq, de la région du Moyen-Orient et pour la communauté internationale tout entière.

La situation actuelle en Iraq, qui affecte l'ensemble du Moyen-Orient, constitue une source de vive préoccupation pour nous tous, car il s'agit d'une région vitale du monde où, au cours du siècle passé, des intérêts stratégiques très importants ont été mis en jeu, avec des effets considérables. Les richesses immenses de la région ont dans une grande mesure façonné le modèle de développement du monde d'aujourd'hui. Il est donc compréhensible que l'ensemble de la communauté internationale représentée ici à l'ONU ressente une profonde préoccupation face aux événements que connaît cette région cruciale. Les contributions que nous avons entendues dans ce débat de tous les pays – grands et petits – témoignent bien de la gravité de la situation actuelle et d'une crainte réelle d'un bouleversement de l'ordre mondial actuel.

Les longues années de la guerre en Angola ont été une source d'inspiration en nous incitant à joindre nos forces au sein du Conseil de sécurité pour tenter de trouver une solution pacifique au conflit en Iraq. Nous déplorons, par conséquent, que les efforts et la bonne volonté de tant de pays aient été réduits à néant par la guerre, qui ne nous laisse que la possibilité d'essayer de limiter les dommages infligés à la population iraquienne et aux relations internationales. C'est pourquoi nous exhortons les parties au conflit à respecter strictement le droit international humanitaire et à éviter par tous les moyens d'infliger d'autres souffrances à la population civile.

Dans les circonstances actuelles, il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soulager le sort du peuple iraquien, et de déployer tous nos efforts pour répondre à la situation humanitaire en Iraq. Le Secrétaire général nous a présenté une série de propositions qui ont toutes été approuvées; nous devons maintenant faire le nécessaire pour les mettre en oeuvre et pour aider le peuple iraquien en cette heure très difficile.

En plus de l'aide humanitaire au peuple iraquien, nous pensons que la communauté internationale, et les pays arabes en particulier, qui partagent avec l'Iraq un patrimoine culturel, géographique et politique commun, doivent aider le pays à se remettre des blessures de la guerre et à reprendre, une fois la paix revenue, la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations libres.

Nous devons, à notre avis, éviter les récriminations mutuelles et éviter de mettre en doute l'efficacité et le rôle du Conseil de sécurité. Au contraire, il nous semble que nous contribuerions notablement à la paix et à la sécurité mondiales en oeuvrant collectivement pour que le Conseil de sécurité continue de jouer son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales, si imparfait soit-il – personne n'est parfait – et pour qu'il continue d'incarner l'espoir des peuples, des nations et des institutions dans les périodes de crises et de désespérance.

Il est possible de surmonter les crises, et les périodes de crises sont particulièrement propices à la réflexion et aux bilans. Nous pensons que les événements en Iraq et le constat de l'incapacité du Conseil d'obtenir un règlement pacifique de la crise peuvent être propices à un grand débat sur l'avenir du monde et sur le rôle que peuvent jouer l'ONU et le Conseil de sécurité dans la définition d'un monde plus pacifique, plus juste, plus équitable et plus sûr.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : La guerre a fait sa réapparition dans le Golfe. Non seulement la guerre est la dernière option, elle est aussi une option peu glorieuse. Le Pakistan déplore le recours à la force. Cette guerre, le Pakistan a tout fait, de tout son coeur, pour l'empêcher. C'est une guerre qui menace depuis 12 ans. Elle aurait pu être évitée si le régime d'inspection renforcé des Nations Unies, mis en place après l'adoption de la résolution 1441 (2002), avait disposé de davantage de temps pour assurer l'élimination efficace et avérée des armes de destruction massive de l'Iraq.

Une part importante des Membres de l'ONU a participé à ce débat organisé à la demande de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés. Nous espérons que les préoccupations exprimées et que les positions expliquées ici aideront le Conseil à trouver une solution commune aux problèmes que nous rencontrons. Nous remercions le Secrétaire général de la déclaration très édifiante qu'il a faite hier. Son appel éloquent à une aide humanitaire d'urgence à la population iraquienne et à l'unité au sein du Conseil mérite toute notre attention.

La déclenchement de cette guerre ne procède pas d'un échec du Conseil de sécurité. Le Conseil n'a pas donné son aval à la guerre. La pertinence du Conseil de sécurité reste entière en matière de rétablissement de la paix, de réduction des conflits, de fourniture des

secours et de rétablissement de la stabilité et de la primauté du droit.

Comme l'a dit le Pakistan, l'action diplomatique n'est jamais limitée dans le temps ou l'espace. Le mandat de ce Conseil n'est pas seulement de maintenir la paix et la sécurité internationales; c'est aussi de les rétablir. Dans la situation qui nous occupe, le Conseil de sécurité ne peut pas renoncer aux efforts visant à obtenir la cessation des hostilités. Même au milieu du conflit, nous devons continuer de nous employer collectivement à trouver des moyens de rétablir la paix. Évidemment, nous ne pourrions y parvenir par la condamnation ou les récriminations, quelque déplorable que soit le recours à la force. Nous pourrions le faire en explorant les options de paix entre les parties belligérantes. Personne certes ne souhaite voir mourir pour rien ses fils et ses filles, notamment lorsque ce sont des civils innocents. Il est donc essentiel de continuer de rechercher coûte que coûte la clef de ce problème.

Dans cette guerre, la population doit être notre première préoccupation. Notre tâche la plus urgente est de réduire au maximum les effets de la guerre. Le Pakistan a été le premier à aborder avec le Conseil la question du sort de la population iraquienne. C'est une tâche que nous pouvons mener à bien. Nous pleurons avec ceux qui déplorent la perte de tous ceux – hommes, femmes et enfants innocents, notamment – qui ont péri dans les premiers jours de ce conflit. Le Conseil doit demander un respect rigoureux du droit international humanitaire par les parties au conflit. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a rappelé que le droit humanitaire interdit d'attaquer directement des civils et exige que les belligérants prennent dans les opérations militaires toutes les précautions possibles pour épargner la population civile. Le droit humanitaire stipule également que le droit de choisir les armes de guerre n'est pas illimité. Les armes qui opèrent sans discrimination et/ou qui provoquent des souffrances inutiles sont prohibées.

Outre de protéger les civils, d'épargner les infrastructures et de préserver l'inviolabilité des lieux saints, les parties au conflit se doivent de traiter humainement les détenus et de fournir une protection et une assistance maximales aux réfugiés et aux personnes déplacées.

Comme le stipule la quatrième Convention de Genève, ceux qui contrôlent effectivement ou qui

occupent un quelconque territoire ont la responsabilité de répondre aux besoins humanitaires de la population et sont tenus de maintenir le dialogue et la coopération avec les organisations internationales engagées dans les secours humanitaires.

En raison des sanctions qui ont été imposées durant 12 années, le peuple iraquien dépend malheureusement du programme « pétrole contre nourriture » conduit par les Nations Unies pour la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Ce lien a désormais été rompu. Averti de l'imminence de la guerre, le Secrétaire général n'a eu d'autre choix que de retirer le personnel des Nations Unies. Toutefois, aujourd'hui, alors que les paramètres du conflit sont plus clairs, les Nations Unies pourraient commencer à reprendre leur rôle et leurs responsabilités en matière d'aide humanitaire et alimentaire à la population iraquienne. Fort heureusement, les Nations Unies disposent des mécanismes nécessaires pour assumer ces responsabilités.

Le Pakistan convient que des ajustements appropriés doivent être apportés au programme « pétrole contre nourriture » afin de permettre au Secrétaire général d'assurer que les envois des articles les plus urgents pour lesquels des contrats ont déjà été signés seront les premiers à être acheminés sur place, où ils pourront être reçus puis distribués.

Nous pensons que s'agissant de la fourniture de l'aide d'urgence, le premier élément à considérer devrait être de caractère humanitaire plutôt que juridique. Les Nations Unies doivent traiter avec ceux qui contrôlent de facto les zones où l'aide doit être distribuée. Elles doivent à cette fin recourir à tous les réseaux de distribution irakiens existants.

Dans ce contexte, des dispositions devraient être prises afin de permettre à toutes les institutions et organisations humanitaires disposées à agir, y compris les organisations humanitaires de plusieurs pays islamiques, de fournir une aide d'urgence au peuple iraquien. Au Pakistan, plusieurs organisations officielles et non gouvernementales attendent que de telles dispositions soient prises pour porter assistance à leurs frères et soeurs en Iraq.

Si l'existence du programme « pétrole contre nourriture » et la livraison des articles d'un montant 2,5 milliards de dollars qui sont actuellement en route constituent la meilleure option pour répondre de manière urgente aux besoins essentiels du peuple

iraquien, il est capital néanmoins d'insister sur certains principes à cet égard.

Tout d'abord, le Conseil de sécurité doit réaffirmer la souveraineté permanente du peuple iraquien sur ses ressources naturelles. Le contrôle de ces ressources doit lui être rendu dès que possible. À cette fin, les sanctions imposées par le passé doivent rapidement prendre fin à l'issue du conflit.

Deuxièmement, le peuple iraquien ne devrait pas avoir à porter le fardeau des coûts supplémentaires qui résulteront des ajustements qu'il aura été nécessaire d'apporter au programme « pétrole contre nourriture » existant et qui pourraient entraîner l'accélération, le retard ou un changement d'itinéraire des livraisons. Ces coûts supplémentaires devraient être assumés par les couvertures d'assurance habituelles. S'ils sont payés par le programme « pétrole contre nourriture », ils devront alors être remboursés par des contributions fournies par la communauté internationale, le plus tôt possible.

Troisièmement, parallèlement aux responsabilités humanitaires qui incombent aux parties au conflit, la communauté internationale doit également aider à répondre aux besoins fondamentaux de la population iraquienne. L'existence du programme « pétrole contre nourriture » ne doit pas signifier que c'est au peuple iraquien de payer pour les secours d'urgence résultant d'un conflit dont il n'est pas responsable.

L'aide humanitaire internationale au peuple iraquien doit être planifiée de manière cohérente et coordonnée de manière efficace. Ce sont les Nations Unies qui peuvent le faire au mieux. Le Secrétaire général voudra peut-être envisager de nommer un haut responsable chargé de faire la liaison et la coordination de l'aide internationale à l'Iraq.

Le troisième objectif pour le Conseil de sécurité, les Nations Unies et la communauté internationale doit être de circonscrire le conflit, d'empêcher que l'instabilité ne se propage dans la région et de restaurer la primauté du droit en Iraq et dans les relations internationales. Les principes en jeu sont clairement énoncés dans notre Charte : respect de l'indépendance politique, de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'Iraq et des États voisins; droit du peuple iraquien à décider de sa propre destinée politique et de son mode de gouvernance, par l'exercice de son droit à l'autodétermination; non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures; souveraineté et contrôle

permanents sur les ressources naturelles; respect des traditions religieuses et culturelles du peuple iraquien et du caractère sacré des lieux saints, qui comptent parmi les plus vénérés du monde islamique; et droit de la nation iraquienne à la reconstruction sociale et économique.

Le débat, à notre avis, doit commencer au sein du Conseil et avec les autres intéressés, aux Nations Unies et ailleurs, afin de concrétiser ces principes et objectifs.

En dernier lieu, circonscrire le conflit iraquien, mettre un terme aux hostilités, stabiliser la région et restaurer la primauté du droit passent par l'adoption d'une démarche, globale et équitable, de paix, de sécurité et de progrès pour la région. Ce conflit est mené avec pour objectif déclaré de garantir la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité. Comme chacun le reconnaît, le conflit au Moyen-Orient doit être résolu sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et en se fondant sur le concept de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix, la justice et la sécurité. Nous attendons avec intérêt la concrétisation des bonnes intentions annoncées s'agissant du Moyen-Orient.

De même, le différend entre le Pakistan et l'Inde à propos du Jammu-et-Cachemire doit être résolu par la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité prônant l'exercice du droit à l'autodétermination par la population du Jammu-et-Cachemire. Le refus par l'Inde de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité, son refus du dialogue, son recours à la répression du peuple cachemiri et la menace du recours à la force à l'encontre du Pakistan devraient être tout aussi inacceptables pour les Nations Unies et le Conseil de sécurité.

L'incapacité de faire montre d'équité et de la faire respecter ne fera qu'accentuer le ressentiment et les suspicions à l'égard des objectifs du conflit actuel. Elle intensifiera les manifestations de violence et de terrorisme. Elle répandra l'instabilité. Elle minera également la conduite des relations internationales sur la base des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Quelle que soit notre opinion sur le conflit actuel, nous reconnaissons tous que nous vivons un moment crucial dans l'histoire du monde.

L'avenir de nos pays et de nos peuples dépendra grandement de la manière dont nous traiterons cette

crise. Si toutes les crises s'accompagnent de défis, elles offrent aussi de nouvelles possibilités. Notre réaction à la crise actuelle doit donc reposer sur des principes, être judicieuse et conçue dans l'objectif d'édifier, en ce XXI^e siècle, un nouvel ordre mondial qui soit fondé sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et sur la quête de la paix, du progrès et de la justice mondiales que l'humanité poursuit sans relâche.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souscrit pleinement à la déclaration objective faite par la Grèce au nom de l'Union européenne et des États européens associés.

Ma délégation a écouté avec attention les propos tenus par les États Membres de l'ONU durant ce débat. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une question d'une telle gravité et d'une telle portée suscite autant de points de vue différents. Plusieurs orateurs ont rappelé que, pendant 12 ans, le Conseil de sécurité avait tenté à maintes reprises d'obtenir le désarmement pacifique de l'Iraq. Nul n'a travaillé plus dur que le Gouvernement britannique pour atteindre cet objectif. Et, ces dernières semaines, nul n'a travaillé plus dur que le Gouvernement britannique pour unir le Conseil de sécurité autour d'une position qui aurait permis de maintenir la ligne rigoureuse de la résolution 1441 (2002), adoptée à l'unanimité.

J'ai pleinement conscience du fait que les États Membres considèrent, peut-être tous sans exception, la situation actuelle comme profondément décevante et désagréable. Mais ils ne sauraient nier les preuves accessibles à tous qui ressortent depuis un certain temps, que l'Iraq n'a cessé de défier l'Organisation des Nations Unies en refusant de procéder à son désarmement complet en matière d'armes de destruction massive, conformément aux résolutions pertinentes successives. Les demandes expresses et explicites du Conseil de sécurité n'ont jamais été satisfaites par l'Iraq et l'ONU n'a pas réussi à tirer les conclusions qui s'imposaient sur les conséquences d'une telle attitude.

La résolution 1441 (2002) a été adoptée à l'unanimité, mais n'a pas été appliquée de façon rigoureuse par un Conseil uni. La paix et la sécurité internationales ne sauraient être maintenues de manière responsable dès lors que l'on évite les décisions difficiles. Il est évident que l'Iraq était résolu – même face à la menace d'une action militaire – à conserver

ses programmes d'armements proscrits et à en concevoir d'autres, avec tous les risques que cela aurait comportés pour la paix et la sécurité, dans la région et au-delà, notamment pour la sécurité nationale du Royaume-Uni. Par ailleurs, l'Iraq a attaché un plus grand prix à cette attitude de défi qu'au bien-être de son propre peuple, qui subit, par conséquent, les effets des sanctions depuis plus de 10 ans.

Aussi la coalition mène-t-elle maintenant une action qui vise à faire appliquer les décisions du Conseil de sécurité relatives au désarmement total de l'Iraq. Cette action est conduite de telle façon qu'elle est uniquement dirigée contre le régime responsable des manquements aux obligations imposées par l'ONU. Nous faisons tout notre possible pour en minimiser l'impact sur les civils, pour laisser les infrastructures en l'état et pour faire en sorte que l'aide humanitaire requise parvienne aux Iraquiens dans les plus brefs délais.

Nous souscrivons pleinement aux obligations qui nous incombent en vertu du droit humanitaire international. Le Royaume-Uni s'est déjà engagé à verser une aide de 80 millions de dollars aux organismes humanitaires, notamment à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge, qui effectuent un travail remarquable. Une enveloppe supplémentaire de 300 millions de dollars a été prévue au titre de l'action humanitaire britannique. En outre, le Royaume-Uni apporte un cinquième de la contribution de l'Union européenne, qui est en augmentation. Les officiers du génie des forces de la coalition sont déjà en train de construire un système d'adduction d'eau qui partira du Koweït pour approvisionner le sud de l'Iraq, tandis qu'un bâtiment de soutien mobile de la Flotte royale arrivera bientôt à Oum Qasr, avec à son bord la première cargaison maritime de l'aide humanitaire fournie par la coalition. Je tiens à souligner que les importants efforts déployés en Iraq ne réduiront en rien le financement et l'intérêt prioritaire que nous accordons aux autres activités de développement, en particulier en Afrique.

L'action que le Royaume-Uni a entreprise aux côtés de ses partenaires de la coalition pour faire respecter les résolutions de l'ONU est à la fois légitime et multilatérale. Le recours à la force est en l'occurrence autorisé, en vertu des résolutions 678 (1990), 687 (1991) et 1441 (2002). Une vaste coalition qui réunit plus de 40 États apporte un appui matériel et politique à cette action.

Nous déplorons vivement les divergences qui marquent ces derniers mois les débats du Conseil de sécurité consacrés à cette question. L'heure est venue de dépasser nos divergences et de nous unir pour que l'ONU et la communauté internationale puissent intervenir sans délai afin de répondre aux besoins du peuple iraquien pendant et après les opérations militaires.

Notre priorité première doit être de faire en sorte que les changements qui interviennent sur le terrain en Iraq soient pris en considération dans l'exécution du programme « pétrole contre nourriture », dont 60 % des Iraquiens continuent de dépendre. Nombreux sont ceux qui, au cours de ces débats, ont exprimé leur appui aux propositions d'amendement du programme qui ont été avancées par le Secrétaire général. Au sein du Conseil, nous avons progressé sur un projet de résolution. Nous espérons que les questions qui restent en suspens pourront être rapidement résolues afin que le Secrétaire général dispose, comme il l'a demandé, de l'autorité et de la souplesse nécessaires pour maximiser le rôle de l'ONU dans l'octroi de l'aide humanitaire.

Il est tout aussi important, notamment à court terme, de relancer le processus de paix au Moyen-Orient – cette priorité a d'ailleurs été entérinée par le Premier Ministre britannique, qui en a fait l'élément clef de sa politique étrangère. Cela signifie qu'il faut publier et mettre en oeuvre la feuille de route, mais aussi qu'il faut avancer dans le domaine de la sécurité et sur toutes les autres questions. Il ne faut pas que le processus de paix soit mis sur la touche à cause de l'Iraq, ni qu'il soit encouragé uniquement à cause de l'Iraq. Que les Palestiniens obtiennent justice, que les Israéliens et les Palestiniens vivent dans la sécurité et qu'un règlement régional global soit conclu, ce sont là des objectifs qui doivent constituer des priorités à part entière.

S'agissant de l'avenir, il va falloir que nous réfléchissions de très près au rôle que l'ONU pourra jouer dans l'édification d'un Iraq stable et prospère. Les compétences de l'ONU et de la communauté internationale seront nécessaires pour y parvenir. Le Royaume-Uni est convaincu que l'Organisation des Nations Unies a un rôle central à jouer dans l'avenir de l'Iraq. Le Premier Ministre rencontrera le Secrétaire général aujourd'hui, au Siège de l'ONU, afin d'en discuter. J'espère sincèrement que le Conseil assumera le rôle qui lui incombe s'agissant d'assurer la bonne marche de l'Iraq, autrement dit de veiller à ce que le

pays ne mette plus en péril la paix et la sécurité internationales, que les personnes puissent y jouir de leurs droits fondamentaux sans craindre l'oppression, et qu'un gouvernement représentatif fonctionne véritablement au service du peuple et gère les ressources naturelles au bénéfice exclusif de tous les Iraquiens.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Mouvement des pays non alignés et la Ligue des États arabes pour avoir pris l'initiative de demander la convocation de cette séance publique. Nous savons gré au Conseil d'avoir accédé à cette requête.

Je voudrais ensuite saluer la présence du Secrétaire général à l'ouverture du présent débat. Le Cameroun rend hommage à son engagement personnel tout au long du processus de gestion de la crise iraquienne et à ses efforts méritoires pour éviter le dénouement tragique que nous connaissons. Ma délégation sait également gré au Secrétaire général de la promptitude avec laquelle il a présenté au conseil des propositions pour faire rapidement face au drame humanitaire que connaît l'Iraq. Nous l'assurons de notre plein appui.

Le Cameroun prend part à ce nouveau débat sur la situation en Iraq, étreint par l'émotion et conscient de la gravité des circonstances actuelles. Malgré de longs mois de négociations et d'efforts, le Conseil de sécurité n'a pas pu ou su prévenir la guerre qui a éclaté il y a exactement une semaine en Iraq. Mon pays regrette et déplore que notre Conseil n'ait pas pu arriver à un consensus sur cette affaire. L'heure n'est certainement plus aux récriminations, même s'il faut reconnaître que nous avons tous failli, par notre intransigeance, par notre volonté d'avoir raison à tout prix ou notre incapacité à trouver un compromis.

Nous avons manqué de nombreuses occasions de nous maintenir sur le chemin de la paix et, ce faisant, nous avons déçu de nombreuses attentes. Jusqu'au vendredi 14 mars 2003, six pays membres du Conseil de sécurité dont le Cameroun, ont essayé en vain de proposer une voie médiane qui aurait pu servir de base à un compromis. Ils n'ont malheureusement pas été suivis. La position du Cameroun sur cette crise a été exprimée de façon récurrente devant le Conseil et ailleurs. Je n'y reviendrai pas.

Je voudrais tout simplement souligner que le Cameroun est un pays épris de paix et entend le

demeurer. Et dans ce sens, il continuera, sur la scène internationale, à oeuvrer en faveur du règlement pacifique des différends. Ceci dit, l'heure doit être aujourd'hui au réalisme, au pragmatisme et à la gestion de l'urgence. La réponse aux besoins humanitaires du peuple iraquien nous semble être à cet égard une préoccupation essentielle, qu'il importe d'inscrire au premier rang des priorités.

Le Secrétaire général Kofi Annan nous a fait la semaine dernière des propositions fort pertinentes et opportunes sur la manière la plus adéquate de gérer la crise humanitaire qui accompagne cette guerre. Le Cameroun les soutient pleinement et est en faveur de leur mise en oeuvre.

Il estime que le Conseil devrait donner une autorisation claire au Secrétaire général, pour conduire une politique d'assistance humanitaire d'urgence en Iraq, en mobilisant toutes les institutions du système des Nations Unies, en commençant par le bureau du programme « pétrole contre nourriture ». Le Cameroun regrette de constater la résurgence progressive de polémiques qui, sans tenir compte de la détresse et du drame du peuple iraquien, risquent de prendre en otage le processus de décision du Conseil de sécurité en la matière, alors qu'il y a urgence à intervenir sur le terrain. Toute politisation de la discussion sur la gestion de la crise humanitaire en cet instant grave ne nous semble pas opportune.

Il viendra certes inéluctablement le temps de faire le bilan des manquements collectifs et individuels des États membres du Conseil. Il viendra également le temps de tirer les leçons de la gestion de cette crise par le système international. Le Cameroun, comme de coutume, prendra part activement au débat qui ne manquera pas de s'instaurer à cet égard. Pour l'heure, nous ne pouvons que souhaiter la fin rapide du conflit et prier pour qu'il fasse le moins de victimes possibles.

Il nous faut engager au plus vite des actions concrètes pour prendre en charge les populations iraqiennes en détresse. Il nous faut engager dès aujourd'hui les Nations Unies dans la gestion du drame humanitaire iraquien. Nous avons manqué notre objectif de prévention de la guerre. Essayons, ensemble, d'atteindre celui du rétablissement de la paix. Par ce biais, le rôle central du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales reprendra tout son sens. Le peuple iraquien retrouvera un peu de réconfort et les peuples

des Nations Unies peut-être de nouvelles raisons d'espérer.

M. Negroponte (États-Unis) (*parle en anglais*) : Nous avons écouté attentivement nos collègues. Nous partageons nombre de leurs préoccupations. Nous nous félicitons des marques de soutien. Nous nous associons à un grand nombre d'intervenants qui se tournent vers l'avenir, dans la perspective d'un meilleur Iraq et nous sommes en profond désaccord avec ceux qui continuent d'ignorer le problème principal.

La responsabilité de la situation actuelle incombe au régime iraquien, un régime qui s'est livré à deux guerres sanglantes et qui refuse depuis 12 ans d'abandonner ses armes de destruction massive et de s'unir en paix à ses voisins. L'Iraq a maintes fois refusé de répondre à l'ouverture diplomatique, aux sanctions économiques et aux autres moyens pacifiques visant à obtenir le respect par l'Iraq de ses obligations en matière de désarmement. Les actions menées par les forces de coalition constituent une riposte appropriée. La campagne militaire en Iraq n'est pas une guerre lancée contre la population iraquienne, mais plutôt contre un régime qui a rejeté la volonté de la communauté internationale depuis plus de 12 ans.

Il est regrettable que le Gouvernement iraquien ait décidé de ne pas saisir la dernière possibilité offerte par le Conseil de sécurité de respecter les obligations prévues par la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité. La riposte de la coalition est légitime et n'est pas unilatérale. La résolution 687 (1991) imposait une série d'obligations à l'Iraq comme conditions d'un cessez-le-feu. Depuis longtemps, on reconnaît et on comprend qu'une violation flagrante de ces obligations annule les raisons d'être du cessez-le-feu et autorise un recours à la force en vertu de la résolution 678 (1990). La résolution 1441 (2002) constatait explicitement que l'Iraq était constamment en violation flagrante de ses obligations. Au vu des autres violations flagrantes par l'Iraq, les bases mêmes du cessez-le-feu existant ont été éliminées et le recours à la force est ainsi autorisé en vertu de la résolution 678 (1990).

Comme l'a dit le Président Bush, nous agissons pour forcer l'Iraq à respecter ces résolutions, car les États-Unis, ainsi qu'une coalition comprenant plus de 48 pays, pensent que le risque d'inaction est trop grand pour qu'on puisse le tolérer.

Je voudrais maintenant passer aux efforts en cours visant à fournir l'aide la plus rapide et la plus

efficace possible au peuple iraquien. La situation humanitaire actuelle en Iraq est fragile, surtout à la suite des politiques suivies et des mesures prises par le régime iraquien au cours des 20 dernières années. Les États-Unis envisagent, à travers tous les organismes pertinents du Gouvernement des États-Unis et en appui aux efforts de l'ONU, d'anticiper les besoins qui risquent de surgir. Nous et les autres membres de la coalition sommes prêts à acheminer les secours nécessaires le plus rapidement possible. Nous avons consulté et nous continuons de consulter les gouvernements concernés, les organisations régionales et internationales, la société civile et, bien entendu, l'ONU.

Nous avons prévu 16,3 millions de dollars de secours humanitaires, notamment du matériel pour l'approvisionnement en eau, des couvertures et d'autres éléments pour la construction d'abris dans la région. En outre, nous avons déjà fourni plus de 300 millions de dollars en aide alimentaire et plus de 200 millions de dollars pour les services de santé et autres formes d'assistance humanitaire aux institutions de l'ONU, y compris au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au Programme alimentaire mondial et à l'Organisation mondiale de la santé ainsi qu'à de nombreuses organisations non gouvernementales. Cette aide comprend une contribution de 10 millions de dollars au Comité international de la Croix-Rouge.

Tandis que nous augmentons les contributions des États-Unis, nous exhortons les autres donateurs à participer à ces efforts humanitaires essentiels.

Nous avons également mis en place la plus grande équipe de secours en cas de catastrophe à ce jour. Elle est composée d'experts des États-Unis en matière civile et humanitaire et elle a été envoyée dans la région aux fins d'évaluer les besoins, d'établir des liaisons avec nos partenaires et de fournir une capacité en vue de l'octroi de subventions sur le terrain. Quarante-huit membres de l'équipe sont déjà en place au Koweït et d'autres se joindront à eux dans les jours qui viennent. En fait, cette équipe a déjà procédé à une première évaluation de la situation dans le port d'Oum Qasr hier. Ses premiers rapports laissent à penser que la sécurité est satisfaisante pour que des équipes d'évaluation plus importantes puissent se rendre dans la région.

Nous nous félicitons de la lettre du Secrétaire général en date du 19 mars, qui demandait à avoir les pouvoirs nécessaires pour assurer la continuité du programme « pétrole contre nourriture ». Nous appuyons entièrement sa demande et nous pensons que le Conseil est sur le point de s'entendre sur une résolution répondant favorablement aux requêtes présentées par le Secrétaire général. Nous avons bon espoir que les autres membres du Conseil partagent l'objectif consistant à reprendre le plus rapidement possible l'acheminement de biens humanitaires dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ». Les progrès relativement à cette résolution doivent s'accélérer, en laissant de côté les débats politiques, si nous voulons pouvoir réduire au minimum toute interruption du programme.

Si le Conseil ne parvient pas à un accord, la population iraquienne sera exposée à de graves répercussions sur le plan humanitaire. Soixante pour cent des habitants de l'Iraq sont tributaires de ce programme « pétrole contre nourriture », quelle que soit la situation en matière de sécurité. Le fait d'insister sur des intérêts économiques étroits et sur des questions politiques étrangères à ce qui est essentiellement une question d'ajustement technique d'une résolution humanitaire nous empêcherait alors de donner au Secrétaire général la souplesse dont il a besoin pour pouvoir commencer dès maintenant à prendre des dispositions aux fins de fournir l'aide humanitaire nécessaire d'urgence. Nous exhortons les experts à avancer rapidement dans leur discussion et à soumettre un texte de compromis au Conseil le plus rapidement possible.

Tandis que la coalition agit pour faire respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et que la communauté internationale se rallie pour faire face aux besoins humanitaires de la population iraquienne, des réflexions sont en cours qui portent essentiellement sur l'avenir de l'Iraq. Nos réflexions sont guidées par un certain nombre de principes. Premièrement, nous montrerons au peuple iraquien et au monde que les États-Unis et la coalition aspirent à libérer ce pays et non pas à l'occuper. Deuxièmement, l'Iraq doit être désarmé de toute capacité de production d'armes nucléaires, chimiques et biologiques et de vecteurs de ces armes. Troisièmement, nous devons détruire toute l'infrastructure terroriste iraquienne. Quatrièmement, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq doivent être préservées. La préoccupation quant à la sécurité de la

population iraquienne est présente dans nos esprits depuis le moment où les hostilités ont commencé. Les États-Unis et les pays membres de la coalition assureront la sécurité nécessaire pour éviter toute anarchie et toute mesure de représailles. Cinquièmement, de concert avec d'autres partenaires, nous devons entamer le processus de reconstruction économique et politique et nous employer à aider le peuple iraquien à mettre son pays sur la voie de la prospérité et de la liberté.

Comme l'a déclaré le Président Bush au monde entier :

« Nous ne pouvons pas savoir combien de temps durera ce conflit, mais nous savons quel en sera le résultat. Contrairement à Saddam Hussein, nous pensons que le peuple iraquien mérite la liberté humaine et est capable d'en jouir. »

La reconstruction de l'Iraq après Saddam sera une énorme tâche. La réussite ne sera possible que si l'on travaille de concert avec les voisins de l'Iraq et avec la communauté internationale. Ce message a été renforcé par le Président Bush et par les dirigeants du Portugal, de l'Espagne et du Royaume-Uni, dans leur déclaration à la fin du Sommet atlantique des Açores, le 9 mars. Les quatre se sont engagés solennellement à aider la population iraquienne à construire un nouvel Iraq, en paix avec lui-même et avec ses voisins. Ils se sont engagés à travailler en étroite collaboration avec les institutions internationales, y compris l'ONU, nos alliés, nos partenaires et les donateurs bilatéraux. La déclaration s'est terminée par un appel lancé à la communauté internationale afin qu'elle se joigne à nous pour aider à assurer un avenir meilleur pour la population iraquienne.

Nous voulons restituer le contrôle de la souveraineté de l'Iraq au peuple iraquien aussi rapidement que possible. Nous resterons aussi longtemps qu'il le faudra pour ce faire, mais pas un jour de plus.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Une action militaire injustifiée est entreprise contre l'Iraq, État souverain et Membre de l'ONU, en violation du droit international et de la Charte. Les pertes en vies humaines et les destructions ne font que croître. La menace d'une catastrophe humanitaire, économique et écologique plane. Les conséquences négatives de cette action militaire illégale commencent à se faire sentir dans les autres pays de la région, dans

le monde musulman et sur l'état global des relations internationales.

De concert avec d'autres États, la Russie a agi de façon énergique pour empêcher la guerre et pour trouver une solution politique au problème iraquien. L'adoption à l'unanimité de la résolution 1441 (2002), ainsi que les autres mesures de pression sur Bagdad, avaient réellement ouvert la voie au désarmement de l'Iraq par des moyens pacifiques, en pleine conformité avec les décisions de l'ONU.

À notre grand regret, cette possibilité a été contrariée au moment précis où l'Iraq coopérait de plus en plus activement avec les inspecteurs et où la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'Agence internationale de l'énergie atomique avaient présenté leurs programmes de travail au Conseil. L'application de ces programmes aurait permis de répondre de manière objective et définitive à la question de savoir si l'Iraq disposait d'armes de destruction massive.

L'opération militaire entreprise à ce moment-là par les États-Unis et le Royaume-Uni – en violation des résolutions du Conseil de sécurité – n'est aucunement justifiée. Ces pays n'ont en fait toujours pas réussi à apporter la preuve de ce qu'ils affirmaient s'agissant de la possession par l'Iraq d'armes de destruction massive et de l'appui par Bagdad du terrorisme international ou du fait que l'Iraq constituait une menace pour les pays de la région ou pour la sécurité internationale. J'aimerais également signaler qu'aucune preuve n'a été trouvée pour étayer ces accusations lors des actions militaires en cours.

Il est clair pour tout le monde que le recours à la force contre l'Iraq en vue de renverser le régime politique d'un État souverain porte complètement atteinte aux principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le cours des événements confirme l'analyse sur la guerre en Iraq faite par les autorités russes qui la considèrent comme une grave erreur politique. L'action militaire a déjà débordé le cadre local. La population iraquienne n'est plus seule à en pâtir, les pays voisins en souffrent également. Cette action s'est transformée en une source potentielle de déstabilisation au Moyen-Orient et dans le monde entier.

Nous sommes également gravement préoccupés par la situation humanitaire en Iraq. Nous appuyons les efforts entrepris par le Secrétaire général en

coopération avec les programmes et fonds de l'Organisation des Nations Unies pour mobiliser des contributions volontaires et répondre aux besoins de la population iraquienne. La Russie contribue à ces efforts de concert avec les gouvernements des pays concernés, notamment l'Iran et la Turquie, ainsi qu'avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Des mesures sont prises pour fournir une aide humanitaire aux réfugiés irakiens. Un hôpital de 5 000 lits va être installé en Iran puis deux autres hôpitaux ainsi qu'un camp de réfugiés. Il est en outre prévu de mettre en place des camps de réfugiés en Turquie.

Je tiens à souligner en particulier la nécessité de respecter intégralement la quatrième Convention de Genève. En vertu de cette Convention, il incombe aux forces qui occupent le territoire de l'Iraq de résoudre les problèmes humanitaires de sa population. Toutes les parties doivent à l'évidence respecter toutes les autres normes du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne le traitement des blessés et des prisonniers de guerre, la protection des civils et des infrastructures indispensables à la population et le non-recours à des armes de combat causant des dommages démesurés.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve la population iraquienne, nous sommes également prêts, avec d'autres membres du Conseil de sécurité, à trouver une solution au problème des modifications temporaires des procédures suivies dans le programme « pétrole contre nourriture » pour répondre aux besoins humanitaires des Irakiens, étant donné que le personnel international de ce programme a dû être évacué du fait de la guerre. Toutefois, nous n'appuierons pas la proposition visant à restructurer le mécanisme du programme humanitaire en fonction du scénario militaire. Ce n'est pas là une question technique.

Malgré l'importance des questions humanitaires, il n'y a rien de plus urgent actuellement que d'essayer de mettre fin à la guerre et de reprendre la voie du règlement politique au sein du Conseil de sécurité. L'écrasante majorité des participants à notre débat se sont prononcés en faveur de cela. À cette fin, nous continuerons de nous opposer aux tentatives visant à légitimer directement ou indirectement le recours à la force contre l'Iraq ou d'en faire porter la responsabilité à la communauté internationale incarnée par l'Organisation des Nations Unies. C'est ainsi que nous

aborderons tous les efforts déployés par le Conseil s'agissant du règlement de la question iraquienne. Les principes fondamentaux qui doivent être à la base de ces travaux ont été formulés hier par le Secrétaire général. Ils comprennent le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Iraq et le droit indéfectible du peuple iraquien à la détermination de son avenir politique et au contrôle de ses ressources naturelles. Je suis convaincu qu'aucun membre du Conseil de sécurité ne peut véritablement s'opposer à ces principes.

Les dirigeants russes ont des contacts intensifs avec un grand nombre d'États, notamment avec les membres du Conseil de sécurité, afin de trouver une solution pacifique à la crise. Des conditions objectives pour ce faire existent. Les possibilités offertes par l'Organisation des Nations Unies n'ont pas été épuisées, comme l'ont reconnu les partisans de la manière forte eux-mêmes. Nous sommes ouverts au dialogue avec tout le monde. Nous sommes convaincus que les divergences qui existent sur la question iraquienne ne doivent pas devenir un prétexte pour précipiter l'affrontement dans les relations internationales.

Quelle que soit l'issue de la situation en Iraq, nous nous devons de rechercher ensemble des réponses efficaces aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis et de renforcer les mécanismes de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. L'objectif de la communauté internationale visant à trouver des solutions collectives et mutuellement avantageuses aux problèmes globaux ne saurait devenir l'otage de la situation iraquienne. Néanmoins, la manière dont nous parviendrons à régler ce problème conjointement, en mobilisant nos efforts pour réduire au minimum le préjudice causé par la crise, déterminera le type de monde où nous vivrons à l'avenir – que ce soit dans un monde fondé sur la suprématie du droit international ou dominé par le chaos et l'usage arbitraire de la puissance militaire. J'espère que nous reconnaitrons tous notre responsabilité par rapport à cette question.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Il y a quelques jours, les États-Unis et quelques autres pays ont lancé une action militaire contre l'Iraq, contournant de fait le Conseil de sécurité, et cela, malgré l'opposition de la quasi-totalité de la communauté internationale. Une telle action constitue une violation des principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et ceux du droit

international. La guerre entraîne toujours des catastrophes humanitaires. Elle a déjà causé des pertes parmi la population civile ainsi que la destruction de biens en Iraq. La guerre aura également des répercussions négatives sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région et des pays voisins. C'est une question extrêmement préoccupante pour nous.

Le Gouvernement chinois a toujours préconisé un règlement politique de la question iraquienne dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Il a également demandé au Gouvernement iraquien d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de manière globale et sincère. Dans le même temps, nous pensons que la communauté internationale doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq.

La résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée à l'unanimité en novembre dernier, est un fondement important du règlement politique de la question iraquienne. La communauté internationale est dans son ensemble d'avis que la réalisation de l'objectif du désarmement pacifique de l'Iraq de ses armes de destruction massive est possible par l'application stricte de cette résolution. La Chine, de concert avec d'autres pays concernés, a déployé des efforts inlassables pour atteindre cet objectif. Toutefois, à notre grand regret, les inspections des armements ont dû être suspendues au moment même où elles faisaient des progrès réguliers.

Le Conseil de sécurité est chargé de la responsabilité fondamentale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes en faveur du rôle important et continu du Conseil de sécurité sur la question iraquienne, et nous l'appuyons. Le Conseil mène des consultations soutenues sur un projet de résolution portant sur l'adaptation du programme « pétrole contre nourriture », sur la base de la proposition du Secrétaire général Annan visant à faire face aux urgences humanitaires du peuple iraquien.

Le Gouvernement chinois participe aux consultations en question, dans un esprit positif et constructif, dans l'espoir de réaliser dès que possible un consensus. Les secours humanitaires fournis par le Gouvernement chinois aux réfugiés irakiens seront acheminés vers la Jordanie dans les jours à venir. La Chine continuera de fournir une assistance humanitaire dans les limites de ses capacités.

L'opposition à la guerre et le maintien de la paix sont des aspirations communes des peuples du monde. Le Gouvernement chinois reste attaché au maintien de la paix et de la sécurité internationales, a prôné le règlement des différends internationaux par des moyens politiques et s'est opposé à l'emploi ou à la menace de l'emploi de la force dans les affaires internationales. Nous demandons fermement aux pays concernés de cesser leur action militaire et de reprendre la voie appropriée du règlement politique de la question iraquienne.

M. de la Sablière (France) : La France regrette que l'action militaire ait été engagée en Iraq sans l'aval des Nations Unies. Jusqu'au bout, en concertation avec les membres du Conseil de sécurité, les pays de la région et l'ensemble de la communauté internationale, la France s'est efforcée de convaincre que le désarmement de l'Iraq pouvait être obtenu par la voie pacifique des inspections. Nous demeurons persuadés que cette voie était à la fois juste et viable. Ces efforts n'ont malheureusement pas abouti. Ce conflit sera lourd de conséquences pour l'avenir.

Notre principale préoccupation aujourd'hui est le sort des populations civiles en Iraq. C'est pourquoi nous souhaitons que ces opérations militaires soient les plus rapides et les moins meurtrières possible, et qu'une issue rapide du conflit épargne aux populations civiles d'Iraq des épreuves supplémentaires. Nous enjoignons les belligérants à tout mettre en oeuvre pour que les vies humaines soient épargnées. Ils doivent respecter scrupuleusement les règles que leur impose le droit international humanitaire, en particulier les Conventions de Genève.

La France se tient prête à répondre aux besoins humanitaires des populations iraqiennes, en appui aux efforts des Nations Unies et de l'Union européenne. La communauté internationale doit se mobiliser. Nous rappelons toutefois que la responsabilité principale de venir en aide et de pourvoir aux besoins essentiels des populations civiles incombe, en vertu du droit international humanitaire, aux forces d'occupation dans les zones qu'elles contrôlent. C'est dans ce cadre que le Conseil de sécurité doit aboutir rapidement à l'adoption d'une résolution destinée à mobiliser les efforts pour soulager dans l'urgence la situation humanitaire des populations iraqiennes, notamment par la reprise du programme « pétrole contre nourriture », et nous espérons que ce texte pourra être

adopté très rapidement et que nous parviendrons donc, le plus rapidement possible, à un accord.

La France rappelle son attachement à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Ces principes sont consacrés par la Charte et ont été rappelés par la résolution 687 (1991) et les résolutions suivantes. Ils doivent être pleinement respectés. Dans cet esprit, nous appelons les pays de la région à s'abstenir de toute initiative qui aggraverait plus encore la situation. La souveraineté de l'Iraq appartient aux Iraquiens. Les Iraquiens doivent rester maître du destin de leur pays. Ces principes doivent d'ores et déjà être pris en compte pour faciliter un règlement de la crise respectueux du cadre qu'ils définissent.

Le rétablissement d'une paix durable ne pourra être assuré que dans un cadre collectif, au centre duquel devront se trouver les Nations Unies. Aussitôt que la situation le permettra, les Nations Unies devront ainsi être mises en mesure d'exercer toutes leurs responsabilités, dans le strict respect de leur indépendance. Elles devront vérifier le désarmement de l'Iraq comme le prévoient les résolutions en vigueur. Elles devront aider le peuple iraquien à retrouver la maîtrise de son destin et à choisir son avenir.

Fidèle à ses principes, la France continuera d'agir pour que les crises qui menacent la paix et la sécurité internationales trouvent des solutions justes dans l'action collective, c'est-à-dire dans le cadre des Nations Unies.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : Le non-respect systématique par Saddam Hussein, durant 12 ans, de son obligation d'éliminer ses armes de destruction massive – telle que prévue dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et plus récemment dans la résolution 1441 (2002), qui a donné à l'Iraq une dernière chance de désarmer – a obligé une coalition internationale, qui comprend mon pays, à prendre des mesures contraignantes pour réaliser ce désarmement.

L'Espagne et les autres membres du Conseil de sécurité ont utilisé toutes les ressources diplomatiques disponibles pour réaliser le désarmement de l'Iraq par des moyens pacifiques. La résolution 1441 (2002) et sa référence à d'autres adoptées par ce Conseil soutiennent la légalité de l'action entreprise par la coalition. Nous voulons que les opérations militaires

prennent fin le plus tôt possible, avec un minimum de pertes en vies humaines.

L'Espagne est tout à fait d'accord avec les conclusions du récent Conseil de l'Europe, qui a souligné son attachement au maintien de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Iraq, au respect des droits de l'homme et des minorités ainsi qu'au désarmement. Les conclusions ont également souligné le rôle fondamental des Nations Unies. Nous défendons également le droit indiscutable des Iraquiens de déterminer leur avenir politique et de contrôler leurs ressources naturelles et d'en disposer.

La priorité majeure pour l'Espagne à l'heure actuelle est la population iraquienne et la fourniture d'une assistance humanitaire de toute urgence. L'Espagne a proposé une aide pour atténuer les conséquences de la situation en Iraq, d'une valeur de 34 millions d'euros et destinée aux programmes des Nations Unies, à la Croix-Rouge, aux autres organisations non gouvernementales et aux pays voisins de l'Iraq, pour faire face à la situation des réfugiés.

En outre, l'Espagne estime que le Conseil de sécurité doit adopter une approche pragmatique en offrant à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général la marge de manoeuvre la plus large possible pour répondre aux besoins humanitaires et donc assouplir le programme « pétrole contre nourriture ». Il reste que l'assistance humanitaire doit arriver à ceux auxquels elle est destinée dès que possible; c'est une question urgente.

Il serait incompréhensible qu'en raison de divergences au Conseil de sécurité pour des raisons politiques quelconques, nous privions des centaines de milliers d'êtres humains d'une aide qui, dans de nombreux cas, est vitale pour leur survie. Le spectacle d'un Conseil de sécurité bloqué des jours durant par certaines subtilités politiques ne serait pas compris et cela ne contribuerait nullement au prestige de cet organe des Nations Unies. L'aide ne peut attendre.

Le Conseil, après les divergences de ces derniers mois, doit retrouver son unité sur cette question pressante. Mais le Conseil et la communauté internationale ont d'autres problèmes à régler, qui sont d'une importance extraordinaire et devront être abordés rapidement, dès que la crise actuelle sera surmontée. Je veux parler, concrètement, de la question du Moyen-Orient, tragique, angoissante, insoutenable, et qui

alimente avec les accusations de pratique de deux poids deux mesures l'incompréhension et le sentiment de frustration compréhensible de la population de la zone. Il est nécessaire et urgent de mettre sérieusement en oeuvre la feuille de route afin de parvenir à l'instauration de deux États viables respectés et vivant en paix.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous avons écouté avec une attention particulière les quelque 80 délégations qui ont fait connaître leur opinion sur la situation en Iraq à la présente séance publique du Conseil de sécurité, convoquée à l'instigation de la Ligue des États arabes et du Mouvement des pays non alignés, que nous remercions. Le Chili ne peut que comprendre le climat de tristesse et d'abattement que dépeignent de façon si claire tant d'interventions d'hier et d'aujourd'hui. Notre position en tant que membre du Conseil de sécurité est connue de tous les Membres de cette Organisation : nous avons préconisé jusqu'au dernier moment, aux côtés d'autres membres du Conseil, une solution pacifique, convaincus qu'elle était possible, mais aussi qu'elle était la meilleure, tant pour la communauté internationale que pour les pays directement impliqués dans ce conflit.

Depuis une semaine que nous nous réunissons dans cette salle et que nous parcourons les couloirs et les salles de l'ONU, nous sommes entourés de téléviseurs qui déversent les images horribles de la guerre, et qui nous rappellent, comme des yeux accusateurs, que nous pouvions et que nous aurions dû faire plus. Aujourd'hui pourtant, il nous paraît urgent de nous tourner vers l'avenir, et en particulier vers l'avenir de notre Organisation.

Je voudrais d'abord faire une observation générale : mon pays préconise le multilatéralisme non comme une option commode et disponible, mais comme une condition nécessaire et indispensable qui fait partie intégrante de notre identité de nation souveraine, tout comme nos idéaux démocratiques, notre taille et notre situation géographiques.

C'est la raison pour laquelle nous accordons un rôle vital à l'ONU. Nous admirons la façon dont notre Organisation contribue depuis 50 ans à réguler les relations entre États et à réglementer toute une gamme d'activités humaines. Toute imparfaite, faillible et souvent bureaucratique qu'elle soit, personne ne peut nier le rôle irremplaçable qu'elle a eu dans la

protection de la sécurité des personnes et dans la promotion de la paix et du développement durable. Au cours des 50 dernières années, elle a fait face à de nombreuses crises et essuyé nombre de défis à son autorité et de remises en question de sa pertinence. Chaque fois, dès que les cendres des conflits sont retombées, leurs principaux protagonistes sont revenus vers l'ONU. Tous ont reconnu finalement qu'elle représente la seule source de légitimité et de légalité internationales dont nous disposions.

Toutefois, nous ne pouvons penser que ces ressources sont inépuisables. Avec la mondialisation, et face à des circonstances qui définiront pour les décennies à venir la forme du système international, nous pensons que les risques auxquels est confrontée aujourd'hui l'ONU sont immenses. Nous pensons donc avec le Secrétaire général que c'est l'occasion pour les membres du Conseil de faire un effort particulier afin de rapprocher leurs positions et de relancer le dialogue pour redonner à l'Organisation sa capacité d'agir.

Nous devons en particulier nous atteler à chercher les principes qui nous unissent, dans un effort délibéré pour trouver les points d'accord qui ont permis il y a moins de deux ans au Conseil et à l'ensemble de l'ONU d'adopter une décision unanime sur la lutte antiterroriste.

Un point de départ pourrait être les propositions faites hier par le Secrétaire général, et les deux principes qui selon lui devraient inspirer nos décisions relativement à l'avenir de l'Iraq.

« Le premier principe est le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Iraq. Le second [...] est le respect du droit du peuple iraquien de déterminer son propre avenir politique et de contrôler ses propres ressources naturelles. »

Nous espérons que ces principes pourront contribuer à unir les membres du Conseil et à nous guider dans l'adoption des décisions très difficiles qui nous attendent dans un avenir proche.

Aujourd'hui, nous devons nous atteler à régler la situation humanitaire en Iraq. Le Chili est partisan d'aborder avec pragmatisme, souplesse et diligence les propositions que nous a fait parvenir sur ce sujet le Secrétaire général. D'après les informations dont dispose le Conseil, il y a lieu de croire que faute d'adopter dans les deux ou trois prochains jours une

résolution sur ce sujet, nous risquons de nous trouver confrontés à la plus grande catastrophe humanitaire qu'ait connue l'ONU. Nous sommes convaincus que le travail pour parvenir à un texte de résolution acceptable par tous aboutira sous peu. Mais le Conseil doit appuyer toutes les initiatives tendant à stabiliser et à renforcer une région aussi frappée par les ravages de la guerre.

Le Chili garde l'espoir que les propositions d'une feuille de route, dont la remise aux parties palestinienne et israélienne a été annoncée récemment par le Président Bush, permettront de progresser sur une question centrale et décisive pour la paix et la sécurité internationales. La création d'un État palestinien coexistant dans la paix et la sécurité avec l'État d'Israël est un sujet auquel le Chili accorde une importance prioritaire et auquel le Conseil doit consacrer toute son énergie.

Comme tous dans cette salle, mon pays souhaite la cessation des hostilités en Iraq. Nous exigeons la pleine application par les deux parties des Conventions de Genève, en particulier, et du droit international humanitaire en général. Nous déplorons la mort de civils et de soldats qui endeuillent partout les familles. Nous tenons à dire la peine qui est la nôtre devant la violence qui mutile moralement la vie de tant de milliers d'enfants, à chaque instant, en les rendant pour toujours incapables de croire possible une vie civilisée.

M. Tafrov (Bulgarie) : Pays associé à l'Union européenne, la Bulgarie se rallie à la déclaration qui a été faite hier par le Représentant permanent de la Grèce au nom de l'Union européenne.

Je voudrais donc faire quelques commentaires à titre national. La Bulgarie regrette profondément le fait que les efforts diplomatiques de la communauté internationale ayant pour objectif de désarmer l'Iraq par la voie pacifique n'aient pas produit les résultats escomptés. Tout au long des derniers mois, ma délégation a défendu au sein du Conseil des positions claires et cohérentes visant à la mise en oeuvre intégrale de la résolution 1441 (2002). Mon pays a déployé tous les efforts possibles afin de trouver un compromis entre les différentes approches existant au sein du Conseil, dans le but d'en préserver l'unité.

L'action militaire s'étant avérée le dernier recours pour désarmer l'Iraq, nous confirmons notre position qu'en se trouvant en violation patente de ses obligations en matière de désarmement, le

Gouvernement iraquien est le seul responsable des conséquences sérieuses qu'il subit. Les autorités de Bagdad n'ont pas saisi leur dernière chance de se mettre en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1441 (2002).

Mon pays exhorte toutes les parties engagées dans le conflit à respecter strictement leurs obligations découlant du droit international humanitaire vis-à-vis des civils et des prisonniers de guerre. La Bulgarie estime que la communauté internationale ne doit pas renoncer à ses responsabilités vis-à-vis de l'Iraq. Bien au contraire, elle doit entreprendre tous les efforts nécessaires sur le plan humanitaire et financier pour la reconstruction du pays après le conflit.

La tâche principale qui nous attend est de fournir une aide humanitaire urgente au peuple iraquien, y compris aux réfugiés dans les pays voisins. La Bulgarie est disposée à participer à cet effort. Mon pays exprime sa gratitude au Secrétaire général et aux organisations humanitaires des Nations Unies pour les mesures qu'ils ont prises visant à alléger les souffrances de la population iraquienne. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit adopter dès que possible, si possible demain, une résolution sur l'aide humanitaire au peuple iraquien qui devrait apporter des aménagements au programme « pétrole contre nourriture » et élargir les pouvoirs du Secrétaire général de l'ONU en la matière.

Parvenir à un accord sur ce sujet est particulièrement important pour refaire l'unité du Conseil de sécurité et consolider sa crédibilité. Mon pays appuie sans réserve les propositions qui ont été faites au Conseil par le Secrétaire général pour adapter le programme à la situation actuelle sur le terrain. Agir avec efficacité et surtout célérité, c'est l'impératif du moment. Le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, avec son prestige moral et politique, est le meilleur garant possible qu'une telle action soit menée à bien. Le Conseil doit donner au Secrétaire général toute la flexibilité qu'il requiert pour accomplir sa tâche.

Aussitôt l'opération militaire de la coalition terminée, il faudra déployer tous les efforts nécessaires pour préserver l'intégrité territoriale de l'Iraq, faciliter l'émergence d'institutions démocratiques, instaurer un véritable état de droit et favoriser le retour de ce pays au sein de la communauté des États libres. Ce

processus devrait logiquement aboutir à la levée de sanctions contre l'Iraq et au rétablissement de conditions de vie politiques et économiques normales pour le peuple iraquien. La question de la construction de la société iraquienne après le conflit devrait être résolue avec le concours de l'ONU, dans le respect du droit du peuple iraquien à déterminer son avenir politique et à exercer un plein contrôle sur ses richesses naturelles.

La poursuite du contrôle sur les armes de destruction massive revêt une importance particulière. Ce contrôle devrait s'effectuer à travers la reprise, le moment venu, du mandat de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies et l'adaptation de son programme de travail conformément aux nouvelles circonstances.

Indépendamment de la tournure indésirable qu'ont pris les événements en Iraq, la Bulgarie forme l'espoir que l'ONU restera au centre de l'ordre international et que le Conseil de sécurité continuera à assumer la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la reconstruction de l'Iraq après le conflit.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont concrétisé leurs menaces de lancer une guerre d'agression contre l'Iraq, en contournant la légitimité internationale. L'ONU, la légitimité internationale, le droit international et toutes les institutions de coopération internationales, créées spécifiquement après la Deuxième Guerre mondiale se sont engagées dans un débat intense sur la capacité véritable d'arrêter le fort lorsqu'il s'attaque au faible et sur la possibilité d'imposer leurs résolutions au fort quand les intérêts du fort vont à l'encontre des intérêts de la communauté internationale et de la paix et de la sécurité du monde.

Lors de débats au plus haut niveau, en particulier au sein du Conseil de sécurité, la Syrie a mis en garde contre les dangers d'ignorer les résolutions du Conseil. Nous avons souligné qu'il n'existe aucune justification morale ou juridique au déclenchement d'une guerre contre le peuple iraquien. Nous avons également averti que toute action unilatérale de la part des États-Unis et le fait de contourner la volonté de la communauté internationale, incarnée par le Conseil de sécurité, auraient de graves conséquences, et sèmeraient en particulier la division et le chaos dans les relations internationales, en raison du préjudice porté à la

légitimité internationale, à la crédibilité et au rôle du Conseil s'agissant de parvenir à la paix et à la sécurité internationales, tâche pour laquelle il a été créé, et en raison de la logique de la force militaire, de l'hégémonie et du diktat imposés aux relations internationales, plutôt que la démocratie et le respect mutuel.

Le plus regrettable n'est pas qu'un État doté d'une puissance militaire gigantesque ait attaqué un pays affaibli par des sanctions et un embargo imposés depuis plus de 12 ans. Le plus regrettable est en fait l'effondrement d'un système de valeurs mis en place par la communauté internationale de manière concertée, qu'il s'agisse du recours à la force militaire ou du respect du droit international humanitaire. Ce système avait commencé à se cristalliser à la fin du XIXe siècle et avait grandement évolué pour atteindre le niveau que nous lui connaissons tous aujourd'hui. L'agression que les États-Unis d'Amérique ont menée en ce début de XXIe siècle sera marquée d'un sceau noir dans les pages de l'histoire, car ce faisant, ils ont tourné le dos et fait la sourde oreille aux appels de l'opinion publique internationale, qui a dit non à la guerre.

La guerre est un acte de défiance à l'égard du Conseil de sécurité lui-même, dont la grande majorité des membres ont refusé d'adopter une nouvelle résolution. Tous les membres ont appelé au respect des résolutions du Conseil, en particulier la résolution 1441 (2002). Tous ont demandé la poursuite des activités des inspecteurs internationaux, compte tenu de la coopération active manifestée par l'Iraq, comme en témoignent les rapports que les inspecteurs ont soumis au Conseil de sécurité.

Cette guerre ne peut être justifiée car son objectif n'est pas l'élimination des armes de destruction massive en Iraq. Les inspecteurs ont souligné qu'il n'existe aucune preuve de l'existence de telles armes. L'objectif est en fait d'occuper l'Iraq, de soumettre la région à l'hégémonie et à l'exploitation, et d'aider Israël – qui détient des armes de destruction massive et se livre à des crimes de guerre contre le peuple palestinien – à poursuivre son occupation et à défier la volonté de la légitimité internationale.

Lors de la réunion qui s'est conclue, il y a deux jours, au Caire, les ministres des affaires étrangères arabes ont condamné l'attaque américano-britannique contre l'Iraq. Ils ont mis l'accent sur la solidarité des

États arabes avec l'Iraq et sur leur appui à l'Iraq, qui doit faire face à l'agression.

La Syrie tient à mettre en relief la déclaration des ministres arabes des affaires étrangères et, en particulier, l'appel qu'ils ont lancé en faveur d'un retrait immédiat et inconditionnel des troupes d'invasion anglo-américaines du territoire iraquien. La Syrie est convaincue que ces forces seront responsables de l'essentiel des séquelles matérielles, juridiques et morales qui résulteront de cette agression.

Le monde, qui s'est tiré du borbier de la guerre froide il n'y a pas si longtemps, aurait-il pu imaginer que l'on en arriverait à une telle situation, celle de voir les Iraquiens, y compris les enfants, se précipiter dans les abris, perdre la vie ou leurs maisons à Oum Qasr, Bagdad, Mossoul, Nassiriya et Najaf? Qui aurait imaginé que les valeurs de la démocratie, inculquées aux Américains et à d'autres peuples, se traduiraient par des bombardements et des incendies qui tueraient des civils innocents dans plusieurs régions de l'Iraq?

Comment les travailleurs syriens qui ont fui les combats dans les grandes villes iraquiennes – cinq ont déjà péri et plus d'une dizaine ont été blessés – auraient-ils pu imaginer que les avions de guerre américains viendraient de si loin, sans justification, pour les tuer et les blesser, alors qu'ils recherchent la sécurité pour eux-mêmes et leurs familles?

D'aucuns ont essayé de mystifier le monde en clamant que les guerres qu'ils engageraient en ce nouveau siècle seraient des guerres « propres ». Mais a-t-on jamais vu des massacres et des destructions « propres »? La guerre est la guerre, et ce depuis la nuit des temps. Les peuples nourrissent une haine de plus en plus grande à l'égard des guerres qui sont engagées sans fondement juridique, en violation patente du droit international et au mépris de l'humanité.

Nous craignons que la victoire recherchée par les États-Unis d'Amérique ne soit obtenue au prix du sang de milliers d'Iraquiens innocents, lesquels les États-Unis prétendent justement vouloir sauver et libérer au moyen de la guerre. Mais qui a donné un tel droit aux États-Unis et à leurs alliés?

Vu l'urgence des besoins humanitaires de l'Iraq, la question doit être traitée sans délai. La Syrie mettra tout en oeuvre pour cela. Néanmoins, il ne faut pas que

les questions humanitaires soient exploitées par certains à des fins politiques étroites ou dans le but de manipuler l'opinion publique internationale et de détourner son attention du problème fondamental : la fin de l'agression et le retrait immédiat des forces d'invasion.

La Syrie prie instamment le Conseil de sécurité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre un terme à cette guerre destructive et pour l'empêcher de tuer davantage d'Iraqiens ou autres parmi les civils innocents. Nous exhortons le Conseil de sécurité à se saisir de cette grave question, dans la mesure où le Conseil est l'organe de référence dans les situations internationales d'une telle complexité. Il doit enjoindre l'agresseur à retirer sur le champ ses forces de l'Iraq, à respecter la légitimité internationale et le droit international humanitaire, notamment la quatrième Convention de Genève, ainsi qu'à mettre un terme à sa politique qui consiste à détruire les infrastructures que les Iraqiens ont bâties à la sueur de leur front.

La Syrie demande le retour de la légitimité internationale et le respect du droit international, sous l'égide de l'ONU et du Conseil de sécurité. Nous demandons instamment que les questions internationales soient traitées de manière équitable et objective. Il faut condamner l'application de deux poids, deux mesures dans la conduite des affaires internationales, notamment en ce qui concerne l'occupation israélienne des territoires arabes et le règlement pacifique de la question iraquienne.

La logique de la force, l'unilatéralisme et l'hégémonie ne conduiront certainement pas l'humanité vers l'avenir auquel nous aspirons.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ma délégation appuie sans réserve la position de l'Union européenne, telle qu'elle a été présentée hier par la Grèce, qui en assume actuellement la présidence.

Le Conseil de sécurité se réunit à un moment bien difficile. La guerre en Iraq est une tragédie pour ceux qu'elle affecte comme pour nous tous. Au moment où nous parlons, des hommes, des femmes et des enfants, civils et soldats, en subissent les terribles conséquences. Le Conseil de sécurité ne saurait garder le silence face à cette situation.

Nous déplorons profondément que nos efforts soutenus en vue de parvenir à une solution pacifique par l'entremise du Conseil n'aient pas abouti. Je pense

que l'Allemagne et d'autres membres du Conseil de sécurité ont fait des propositions constructives, qui étaient de nature à permettre d'avancer dans la poursuite de notre objectif : le désarmement pacifique de l'Iraq.

Mais nous devons désormais faire face à la réalité de la guerre. Comme l'a récemment souligné le Ministre des affaires étrangères Fischer, ce n'est pas le moment de porter des accusations ou des blâmes. Nous devons maintenant nous concentrer sur l'avenir et sur les défis immédiats qui se posent à la communauté internationale.

Le premier défi à relever consiste, bien évidemment, à mettre fin à cette guerre le plus rapidement possible. Puisqu'elle se poursuit, nous demandons à l'ensemble des parties au conflit d'assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire, en particulier des Conventions de Genève. Il faut, notamment, que les prisonniers de guerre soient traités en conformité avec ces textes.

Nous sommes profondément préoccupés par le terrible sort du peuple iraquien et par la menace imminente d'une catastrophe humanitaire. Avant même le début de la guerre, le peuple iraquien dépendait dans une très grande mesure du programme « pétrole contre nourriture », qui a été suspendu. Comme le Secrétaire général l'a indiqué hier, c'est désormais aux belligérants qui contrôlent le territoire qu'il incombe, en premier lieu, de répondre aux besoins de la population. Cependant, la communauté internationale et les organismes humanitaires de l'ONU doivent, de leur côté, faire tout leur possible pour prévenir une catastrophe humanitaire. L'Allemagne est prête à y contribuer. En outre, alors que nous assumons actuellement la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990), nous participons activement aux efforts qui sont actuellement déployés pour adapter le programme « pétrole contre le nourriture » à la nouvelle situation.

Nous avons entendu le Secrétaire général dire que, avant la guerre, le programme « pétrole contre nourriture » fournissait 80 % du panier de vivres des Iraqiens. Soixante pour cent de la population dépend totalement du programme, le reste aussi, mais dans une moindre mesure. Voilà pourquoi nous devons veiller à ce que les modifications nécessaires soient apportées au programme pour que celui-ci, qui a été suspendu,

soit repris dès que la situation sur le terrain le permettra. Nous espérons que le Conseil retrouvera son unité autour des objectifs en adoptant sans tarder une résolution à ce sujet. Je présenterai bientôt un projet de résolution qui, je l'espère, obtiendra l'appui unanime du Conseil.

L'Allemagne est convaincue que l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent continuer de jouer un rôle central dans le règlement de la crise iraquienne. Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général selon laquelle les deux principes directeurs sur lesquels cette résolution doit s'appuyer sont : premièrement, le respect de la souveraineté de l'Iraq, de son intégrité territoriale et de son indépendance, et, deuxièmement, le droit du peuple iraquien de sortir de l'isolement, de définir son avenir et d'exploiter ses ressources naturelles à son profit. Pour sa part, l'Allemagne contribuera activement aux activités futures du Conseil de sécurité en la matière. Face à la multitude des crises et des défis internationaux, nous estimons nécessaire que la communauté internationale et le Conseil de sécurité retrouvent leur unité.

L'Organisation des Nations Unies est à notre avis l'institution clef de la préservation de la paix et de la stabilité et de la concorde pacifique des intérêts dans le monde d'aujourd'hui et de demain. La guerre en Iraq ne doit pas remettre en cause les fondements du système de sécurité collective régi par les règles que prévoit la Charte des Nations Unies. Le Conseil de sécurité porte, et continuera de porter, la responsabilité principale de la paix mondiale et de la sécurité internationale. Nul ne saurait se substituer au Conseil dans sa fonction de gardien de la paix.

M. Traoré (Guinée) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée.

La présente séance se tient à un moment particulièrement dramatique. Mon pays qui, jusqu'au bout, a cru en une solution pacifique à la crise, regrette profondément que notre Conseil n'ait pu être à même de transcender ses divisions pour adopter une démarche commune. Qu'à cela ne tienne ! L'actualité tragique que nous vivons ces jours-ci avec appréhension nous interpelle tous. À ce stade, l'heure n'est plus aux récriminations.

Ma délégation, qui a toujours appelé de ses vœux l'unité de notre Conseil, estime que le moment est

suffisamment grave pour que tous, nous fassions preuve de responsabilité afin de surmonter les nouveaux défis. Nous devons ensemble nous employer dans les jours à venir à la recherche des voies et moyens susceptibles de retrouver l'unité de notre organe, de manière à lui conférer l'efficacité et le dynamisme requis. Plus que jamais, il est urgent de laisser de côté nos divergences pour nous concentrer sur l'essentiel du moment, à savoir le sort du peuple iraquien confronté à une nouvelle épreuve.

Plusieurs jours après le déclenchement des hostilités, la communauté internationale s'interroge sur l'efficacité du Conseil de sécurité, qui, pourtant, a initié de nombreuses actions pour un dénouement heureux de la question iraquienne. Nous comprenons toutefois les préoccupations exprimées au cours de ce débat.

C'est dans ce cadre que le Conseil de sécurité a accédé immédiatement à la tenue de la présente séance, donnant ainsi la possibilité à tous les États Membres des Nations Unies qui le souhaitent de s'exprimer sur la question. Les négociations en cours pour l'adoption d'une résolution axée sur les besoins humanitaires d'urgence de l'Iraq, sur la base des propositions faites par le Secrétaire général, méritent également d'être retenues.

Le risque de catastrophe humanitaire auquel fait face la population iraquienne constitue à cet égard un motif de préoccupation pour ma délégation. Loin de nous, le débat combien épineux sur l'opportunité de toute guerre, celle en cours affecte sans nul doute les populations déjà durement affectées par plusieurs années de sanctions. De plus, la suspension des activités du programme « pétrole contre nourriture » accentue la précarité de la situation, étant donné que plus de 60 % de la population en était fortement tributaire, en termes de produits de première nécessité.

C'est le lieu de réaffirmer l'attachement de mon pays au rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gestion des relations internationales, notamment la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Nous souscrivons à l'appel du Secrétaire général aux États Membres afin qu'ils mobilisent les ressources financières nécessaires pour faire face à la nouvelle situation d'urgence qui prévaut sur le terrain et alléger les souffrances des populations irakiennes meurtries.

Pour terminer, tout en formulant l'espoir d'une issue rapide à la guerre, nous souhaitons qu'elle fasse le moins de victimes possible, qu'elle épargne les populations civiles et limite les dégâts des infrastructures économiques et sociales.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de l'Iraq a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à la plupart des États Membres des Nations Unies, dont les voix estimables se sont élevées pour donner leurs avis et ceux de leurs peuples et de leurs gouvernements sur la nécessité de mettre fin à la guerre d'agression qui constitue une violation du droit international, des valeurs morales et de la Charte des Nations Unies.

J'ai écouté un certain nombre de voix qui ont été induites en erreur ou qui ont induit d'autres en erreur en déclarant qu'ils ont rejoint le camp de la guerre et de l'agression, en opposition à l'Organisation des Nations Unies et à sa Charte. Je sais parfaitement qu'ils se sont exprimés ainsi non parce que leurs peuples voulaient qu'ils s'expriment ainsi, mais pour des raisons bien connues de tous. Les mises en garde lancées par les États-Unis à de nombreux autres États Membres ont été entendues par tous ici présents et par nous-mêmes. Je suis convaincu que les États-Unis ont eu recours à la politique de la carotte et du bâton pour intimider ou séduire de petits États et pour les amener à leurs vues. Je comprends que certains États dont les bases militaires sont actuellement occupées par des centaines de milliers de soldats américains ont également été forcés et n'ont pas eu d'autre choix que d'obéir aux ordres des États-Unis.

C'est une observation générale que je viens de faire; j'ai par ailleurs deux points à présenter.

Ma première remarque concerne les déclarations concernant l'aspect humanitaire, auxquelles nous avons tous prêté attention. Je ne saurais ignorer, il me semble, les effets inhumains de l'agression lancée contre l'Iraq. Nous savons tous ce qui se passe actuellement : les assassinats et la destruction de l'infrastructure, de l'économie et du système agricole, ainsi que la privation des fournitures de base, en particulier des médicaments. Nous ne saurions négliger cette question,

mais elle a été présentée sous deux angles différents : une optique purement humanitaire – et je félicite tous les États qui ont commencé à y réfléchir sérieusement, car c'est un problème très grave, et l'humanité entière en portera la responsabilité si elle n'agit pas rapidement pour apporter son aide à l'Iraq – et une autre optique représentée par les États-Unis et le Royaume-Uni qui cherchaient depuis le début à exposer cette question au monde pour mieux le tromper, détourner son attention et changer sa position concernant le problème principal, qui est celui de la guerre et de l'agression.

Les États-Unis voulaient légitimer leur action militaire agressive et criminelle contre l'Iraq après avoir perdu toute légitimité du fait de leur incapacité à convaincre une majorité des membres du Conseil de sécurité d'adopter leur projet de résolution criminel. Ils ont donc essayé par un autre moyen d'atteindre leurs objectifs, et je pense qu'il s'agit d'un plan britannique, car les Britanniques sont bien connus pour leur fourberie. Alors que j'écoutais aujourd'hui les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni, l'attitude affichée par les deux pays semblait signifier qu'ils pleuraient sur l'Iraq et portaient un réel intérêt à son avenir. Je ne sais pas comment ils peuvent accepter cela. Ils tuent des gens et versent ensuite des larmes de crocodile sur leur sort et assistent à leurs obsèques.

Ce qu'ils disent aujourd'hui me rappelle ce qu'avait déclaré le général Maude en 1917, comme je l'ai dit dans une déclaration antérieure. Le général anglais Maude, qui a débarqué en Iraq en 1917, s'est adressé à la population de Bagdad, disant : « Je viens comme libérateur et non pas comme conquérant ». La Grande-Bretagne est restée en Iraq de 1917 à 1958. Aujourd'hui, les nouveaux colonialistes viennent nous dire qu'ils sont venus comme libérateurs et non pas comme conquérants et qu'il leur faudra un certain temps avant qu'ils ne se retirent. Si le Conseil de sécurité ne fait pas attention à cette notion de « certain temps », nous connaissons la réalité du néocolonialisme américain et britannique en Iraq.

Les États-Unis ont conclu des contrats pour reconstruire les infrastructures de l'Iraq en 1997. Il y a six ans, ils ont conclu des contrats commerciaux et industriels avec des entreprises auxquelles appartiennent certains membres de l'Administration des États-Unis. Des informations sur ces contrats sont disponibles sur Internet. Certains sont destinés à reconstruire l'infrastructure de l'industrie pétrolière,

qui est d'ailleurs la principale raison de la guerre, d'autres les infrastructures portuaires et d'autres encore les infrastructures de l'industrie iraquienne.

Je présente mes excuses à tous les pays qui partagent la vision des États-Unis et qui ont participé à cette agression comme l'Espagne, la Bulgarie et autres petits pays car ils n'auront aucune part du gâteau si l'Iraq tombe. Ce « gâteau » a été planifié à l'avance par les États-Unis et par le Royaume-Uni avant même que l'Iraq ne pénètre au Koweït en 1991. Les contrats sont préservés et les entreprises se préparent depuis plusieurs années alors qu'en fait, ces contrats ont été officiellement conclus en 1997. Mais aujourd'hui on présente une carotte à ces nombreux pays qui, malheureusement, vont à l'encontre de leurs propres principes ainsi que des principes de l'ONU en suivant la voie de la guerre et de l'agression.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais soutenir que l'Iraq n'a pas traversé l'Atlantique pour attaquer les États-Unis. Bien que l'Iraq n'ait rien à voir avec ce qui s'est produit en septembre 2001 aux États-Unis et bien que nous ne possédions pas d'armes de destruction massive, les forces armées des États-Unis ont franchi l'Atlantique par centaines de milliers et des centaines de milliers d'autres se préparent à le faire car leurs forces ont été mises en déroute et, ce en vue d'infliger une défaite à l'Iraq et de faire main basse sur la région.

Je voudrais mettre en garde les membres du Conseil en leur disant que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni ont été induits en erreur quand on leur a dit que la population iraquienne les accueillerait avec des roses, des accolades et des cris de joie, et que les mères et les enfants viendraient à la rencontre des armées américaine et britannique. Ce qui s'est passé, c'est que l'armée iraquienne, jusqu'à présent, ne s'est pas encore opposée aux forces américaines. C'est la population iraquienne – femmes, étudiants et paysans – qui affronte les armées américaine et britannique à l'heure présente. Par conséquent, lorsque les États-Unis se sont trouvés face à une ferme résistance de la part de la population iraquienne, qui cherche farouchement à défendre son indépendance, sa souveraineté et sa sécurité. Quand ils ont compris que les populations

arabes et musulmanes et les peuples du monde entier appuient l'Iraq et l'appellent à résister, les États-Unis ont commencé à s'en prendre à cette population.

C'est pour cela qu'hier, les États-Unis ont détruit 200 habitations dans un seul faubourg de Nasiriyah et ont continué à détruire des quartiers résidentiels à Azamiyah, à Yarmouk et à Bagdad ainsi que nombre de quartiers pauvres à Bassorah. Nous ne savons pas encore ce que l'avenir nous réserve, mais les États-Unis détruiront la population iraquienne parce qu'ils la haïssent, parce que cette population leur résistera et parce qu'elle est disposée à payer le prix du sang pour expulser les États-Unis d'Iraq.

Les membres verront de leurs propres yeux que la population iraquienne défendra les principes de l'ONU, ainsi que les principes universels de paix et de sécurité. C'est pourquoi, je dis au Conseil de sécurité de prendre note du fait que les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Australie sont sur le point de commencer une vraie guerre d'extermination qui anéantira tout et que les regrets ne serviront ensuite à rien. Bien que la question humanitaire soit cruciale, il est encore plus important de mettre fin à la guerre, en raison de cette situation humanitaire qui ne fait que se détériorer.

Je demande à tous les membres d'adopter un projet résolution susceptible de mettre un terme à cette guerre et à cette agression et d'aider le peuple iraquien à ne plus subir ce qu'il subit.

Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais dire à l'ensemble de la communauté internationale que l'Iraq tient à respecter les Conventions de Genève ainsi que les dispositions du droit international humanitaire et qu'on verra seulement l'Iraq assurer sa légitime défense pour protéger sa population, sa dignité, son indépendance et sa souveraineté.

Le Président : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 50.